



Défense nationale
National Defence

DEVOIR LOYAUTÉ SERVIR AVEC HONNEUR

LA PROFESSION DES
ARMES AU CANADA

2009



INTÉGRITÉ COURAGE

Canada



*Vous trouverez le DVD à l'intérieur
du couvert côté anglais.*

© Sa Majesté la Reine du Chef
du Canada, 2009

Publié sous les auspices du Chef
d'état-major de l'Académie canadienne
de la Défense – Institut de leadership
des Forces canadiennes

N° de ISBN : 0-662-67561-4

N° de Catalogue : D2-150/2003

N° de IDDn : A-PA-005-000/AP-001

Cette publication est aussi
disponible sur le site Web :
[www.cda-acd.forces.gc.ca/cfli-ilfc/
index-fra.asp](http://www.cda-acd.forces.gc.ca/cfli-ilfc/index-fra.asp)

Faire parvenir vos commentaires à :
cda.cfli-ilfc@forces.gc.ca

Direction artistique SMA(AP) DPSAP CS09-0080



NOUS SOMMES LES
PROFESSIONNELS
MILITAIRES DU CANADA

FIERS D'ÊTRE CANADIENS –
MEMBRES DES FORCES CANADIENNES

SERVIR AVEC
HONNEUR

TABLE DES MATIÈRES

Préface	1
Avant-propos	2
La profession militaire au Canada	3
Section 1 Introduction	4
Section 2 L'évolution de la profession des armes	5
Section 3 La profession des armes au Canada	10
Section 4 Les caractéristiques de la profession des armes au Canada	14
Section 5 Conclusion	23
Énoncé de l'éthos militaire canadien	24
Section 1 L'éthos militaire et son rôle dans la profession des armes	25
Section 2 Les croyances et les attentes fondamentales	27
Section 3 Les valeurs canadiennes	30
Section 4 Les valeurs militaires canadiennes	32
Section 5 L'éthos militaire et l'honneur du guerrier	34
Section 6 Conclusion	35
Organisation et fonctionnement de la profession des armes au Canada	37
Section 1 Introduction	38
Section 2 La profession militaire au Canada	39
Section 3 Les impératifs fondamentaux et la profession	45
Section 4 Le soutien de la profession	57
Section 5 Conclusion	63
Adaptation aux défis de l'avenir	64
Section 1 Pérennité de la profession militaire	65
Section 2 Gérer l'évolution de la profession militaire	70
Section 3 Conclusion	79
Références	81

PRÉFACE

S*ervir avec honneur : La profession des armes au Canada* a été publié pour la première fois en 2003 comme pierre angulaire du système de perfectionnement professionnel des Forces canadiennes. Je suis heureux de promulguer la deuxième édition de ce manuel. Elle reflète les changements survenus dans l'organisation des Forces canadiennes (FC) depuis le début de leur transformation en 2005.

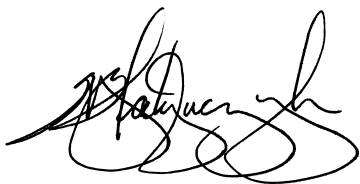
Au Canada, la profession des armes est des plus honorables car en notre qualité de militaires professionnels nous devons agir dans un cadre extrêmement exigeant et dans un environnement souvent hostile où le danger est toujours présent, en mer, sur terre ou dans les airs. Nous ressentons en contrepartie un incomparable sentiment d'accomplissement parce que nous répondons dans l'honneur aux attentes des Canadiennes et des Canadiens et de nos partenaires de la sécurité.

Comme militaires professionnels, nous servons à des grades différents, dans des environnements variés et dans une vaste gamme de groupes professionnels. Cependant, comme l'explique clairement le présent manuel, le concept supérieur d'éthos du service dans les Forces canadiennes nous rassemble et nous rappelle que notre loyauté doit ultimement être accordée au Canada et à la primauté du droit. Notre premier devoir est et doit toujours être de servir notre pays. *Servir avec honneur* nous aide à nous acquitter de cette obligation avec un professionnalisme militaire obéissant aux normes les plus élevées.

Servir avec honneur est un document fondamental de la profession des armes au Canada. Tous ceux et celles qui portent l'uniforme doivent le lire et le comprendre.

Je suis fier d'être à la tête de la profession des armes du Canada. Les Forces canadiennes doivent toujours respecter les plus hauts standards du professionnalisme militaire, au pays comme à l'étranger. Les Canadiens et les Canadiennes s'attendent à rien de moins de notre part et ils y ont droit.

Le chef d'état-major de la Défense,

A stylized, handwritten signature in black ink, likely belonging to General Walter Natynczyk. The signature is fluid and cursive, with a prominent loop at the end.

Général Walter Natynczyk

AVANT-PROPOS

Ce manuel décrit la profession militaire au Canada à l'intention des membres des Forces canadiennes et, en fait, de tous les citoyens. Il présente les fondements théoriques et philosophiques de la profession, tout en montrant comment, en pratique, elle sert les intérêts du Canada. Il s'agit du premier exposé systématique de la profession militaire au pays.

Il permettra aux membres des Forces canadiennes de comprendre à fond la nécessité de leur contribution à la sécurité et au bien-être de leurs concitoyens, et notamment le rôle unique qui leur incombe d'appliquer une force militaire ordonnée et légitime, selon les directives du Gouvernement. Leur contribution doit, de ce fait, refléter les normes les plus élevées de professionnalisme militaire.

Les deux premiers chapitres abordent la profession sous un angle historique et théorique. On y trouve *in extenso* l'Énoncé de l'éthos militaire canadien (EEMC). Y sont définies également les caractéristiques essentielles de la profession : responsabilité, expertise, sentiment d'identité et éthos militaire, avec un accent particulier mis sur l'éthos comme force unificatrice. Les autres chapitres traitent de la pratique quotidienne de la profession. Les caractéristiques en sont toutes exposées dans un contexte strictement canadien. Tous les membres des Forces canadiennes, qu'ils soient commandants, chefs ou subordonnés, y verront quelles sont leurs tâches professionnelles et comment les exécuter. Le manuel se termine sur des principes d'intendance de la profession à l'avenir, compte tenu de certains défis qu'elle pourrait devoir relever.

Le manuel *Servir avec honneur* présente une vision réfléchie du militaire professionnel canadien. Son but est à la fois d'inspirer et d'instruire. Il constitue donc la base philosophique et doctrinale de toutes les politiques de perfectionnement personnel et professionnel des Forces canadiennes. L'Institut du leadership des Forces canadiennes, sous les auspices de l'Académie canadienne de la Défense, est responsable de la gestion et de la mise à jour de ce manuel.



CHAPITRE

LA PROFESSION MILITAIRE AU CANADA

SECTION 1	INTRODUCTION	4
SECTION 2	L'ÉVOLUTION DE LA PROFESSION DES ARMES	5
SECTION 3	LA PROFESSION DES ARMES AU CANADA.....	10
SECTION 4	LES CARACTÉRISTIQUES DE LA PROFESSION DES ARMES AU CANADA.....	14
SECTION 5	CONCLUSION	23

*Le but
fondamental
de la profes-
sion au Canada
est l'application
ordonnée et
légitime de la
force armée
selon les
directives du
Gouvernement.*

SECTION 1 INTRODUCTION

L'histoire de la profession militaire au Canada est indissociable de l'histoire du pays. Enracinées dans les coutumes guerrières des Premières nations et les traditions militaires de la Nouvelle-France et des milices coloniales britanniques, les premières unités régulières à l'origine des Forces armées actuelles ont été formées peu de temps après la Confédération. Ces unités (Écoles d'artillerie à Kingston et au Québec) ont fourni à la milice canadienne les premières compétences professionnelles nécessaires pour protéger le nouveau pays contre d'éventuelles menaces, notamment celles d'un voisin beaucoup plus grand et puissant, les États-Unis.

Les menaces ont évolué avec le temps, mais la défense du Canada et de ses intérêts demeure le principal souci de la profession militaire canadienne et des professionnels volontaires qui servent en uniforme. En effet, le but fondamental de la profession au Canada est l'application ordonnée et légitime de la force armée selon les directives du Gouvernement. Ce simple fait définit un lien de confiance privilégié entre le peuple du Canada, l'institution militaire canadienne et les membres des Forces armées qui ont accepté la « responsabilité illimitée¹ » inhérente à la carrière des armes. Cependant, les conflits armés continuent de gagner en complexité par suite de situations politiques très nuancées, d'armements ultra-perfectionnés, d'une technologie de l'information révolutionnaire et d'une opinion publique des plus vigilantes : tous ces facteurs se conjuguant pour hausser les exigences imposées aux militaires de profession.

Le nécessaire lien de confiance entre les Forces canadiennes et les Canadiens, ainsi que l'environnement complexe des conflits armés modernes, exige que tous les militaires canadiens partagent une même vision du professionnalisme militaire et de la façon de l'appliquer au Canada et à ses citoyens. De même, pour que les Forces canadiennes participent avec succès à des conflits armés, leurs membres doivent posséder une compréhension commune de l'éthos militaire et s'identifier, collectivement et individuellement, à la profession militaire canadienne. Le présent chapitre traite de cette vision commune, en définissant le cadre théorique de la profession militaire et ses caractéristiques marquantes.



1 Le Général Sir John Hackett décrit le concept de la responsabilité illimitée dans son ouvrage intitulé *The Profession of Arms* (Londres, Times Publishing Company, 1963). Selon lui : « La base essentielle de la vie militaire est l'application ordonnée de la force dans le cadre d'une responsabilité illimitée. C'est la responsabilité illimitée qui distingue l'homme qui épouse ce style de vie. Il sera (ou devrait être) toujours un citoyen. Tant qu'il servira, il ne sera jamais un civil. » Voir la section 2.3 du présent manuel pour la définition de la responsabilité illimitée.

SECTION 2 L'ÉVOLUTION DE LA PROFESSION DES ARMES

Historiquement, la force militaire est liée à l'évolution de l'État. Au début de l'ère moderne, que l'on situe habituellement au moment de la signature des traités de Westphalie en 1648, tandis que les gouvernements centraux consolidaient leur monopole du pouvoir et du contrôle sur leurs territoires, la force militaire était centralisée et subordonnée à des États souverains. Après l'émergence des démocraties libérales en Occident, le principe du contrôle civil de la force militaire s'est imposé, ce qui signifie que les autorités civiles établissaient les politiques et que les militaires n'exécutaient leurs missions qu'en fonction des directives du gouvernement. Cependant, ce n'est qu'au tournant du 19^e siècle que la carrière militaire a commencé à prendre les attributs d'une profession moderne.

Au milieu du siècle, les progrès rapides de la technologie militaire et les notions de commandement et de contrôle centralisés ont accéléré la professionnalisation des forces armées occidentales. Lors de la guerre civile américaine (1860–1864) et de la guerre franco-prussienne (1870), l'usage répandu du chemin de fer et du télégraphe a nécessité la création d'états-majors généraux et d'écoles d'officiers (des élèves-officiers aux officiers supérieurs) afin d'assurer la relève. Cela a facilité la gestion des connaissances spécialisées nécessaires pour assurer l'efficacité au bon endroit et au bon moment.

L'une des conséquences importantes de ces développements a été l'abolition des nominations héréditaires, de l'achat des brevets et d'autres traditions du corps des officiers consacrées par l'usage. Une fois ces anachronismes éliminés, la voie était libre pour de l'avancement d'avantage fondé sur le mérite et les études supérieures. À la fin du 19^e siècle, presque toutes les armées de terre et les marines occidentales étaient devenues professionnelles.

Au milieu du siècle, les progrès rapides de la technologie militaire et les notions de commandement et de contrôle centralisés ont accéléré la professionnalisation des forces armées occidentales.





La nouvelle tendance à la professionnalisation militaire faisait partie d'un mouvement plus large au sein des sociétés occidentales. Des professions en émergence de cette époque, comme la médecine et le droit — deux des premières disciplines à soumettre leurs praticiens à un règlement et à des codes de conduite — ont montré une tendance accrue à réglementer et à contrôler l'exercice de compétences spécifiques qui profitent à la communauté dans son ensemble. De plus, les gouvernements y ont ajouté les permis d'exercer pour assurer le respect des normes professionnelles établies par les organismes de réglementation.

En fait, le développement des professions en Occident répondait à deux impératifs : un impératif social — lesdites professions devaient assumer efficacement leurs responsabilités spéciales à l'égard de la société; et un impératif fonctionnel — elles devaient garantir le haut niveau de qualité et de pertinence de connaissances acquises par des études systématiques. Le chapitre trois montrera comment ces impératifs se répercutent sur la profession militaire.

Pour le terme profession, la définition suivante est retenue, synthèse de ce qui apparaît dans les ouvrages spécialisés :

Une profession est un groupe exclusif de personnes qui possèdent et appliquent un ensemble de connaissances acquises systématiquement par des recherches, des études, une formation et une expérience approfondies. Les membres d'une profession ont la responsabilité particulière de remplir leur fonction avec compétence et objectivité dans l'intérêt de la société. Ces professionnels sont régis par un code de déontologie qui établit des normes de conduite tout en définissant et réglementant leur travail. Ce code, dont les professionnels assurent eux-mêmes le respect, regroupe des valeurs reconnues comme légitimes par l'ensemble de la société.

Les professions se distinguent par des caractéristiques spécifiques, qui sont : la **responsabilité**, ou un devoir particulier à l'égard de la société; **l'expertise**, soit l'ensemble des connaissances théoriques que les membres de la profession possèdent; **l'identité**, qui reflète la position distincte des professionnels au sein de la société; et **l'éthique professionnelle**, qui décrit de façon explicite les valeurs et les obligations particulières qui fondent la profession et en assurent la cohésion. Dans les forces armées, l'éthique professionnelle est comprise dans la notion plus vaste de **l'éthos militaire**. Enfin, les membres des professions exercent leur compétence dans des domaines spécialisés, reconnus comme légitimes par la société et réglementés de près par le gouvernement.

Les ouvrages classiques de Samuel P. Huntington (*The Soldier and the State*) et de Morris Janowitz (*The Professional Soldier*) emploient ce modèle générique pour décrire le professionnalisme militaire du point de vue de la science politique et de la sociologie. Dans son livre précurseur, *The Profession of Arms*, le Général Sir John Hackett expose une vision philosophique et éthique de la profession. Ces écrits ont largement influencé la pensée occidentale sur la nature de la profession militaire et sur le professionnalisme qui s'y rattache. Ils aboutissent à l'idée que la fonction essentielle de la profession militaire est l'application ordonnée de la force militaire pour défendre l'État et ses intérêts.

À cause du caractère collectif de l'action militaire et de la nécessité pour les États d'exercer un monopole sur l'utilisation de la force à l'intérieur de leurs frontières, le professionnalisme militaire s'exerce dans le cadre d'institutions comme la marine, l'armée de terre, l'aviation et, de plus en plus souvent, d'organisations qui regroupent au moins deux de ces institutions. Ces commandements interarmées, tels le Commandement de la Force expéditionnaire du Canada (COMFEC), le Commandement Canada (COM Canada), le Commandement des forces d'opérations spéciales du Canada (COMFOSCAN), et le Commandement de soutien opérationnel du Canada (COMSOCAN) ou le *Unified Command* des forces américaines², sont généralement planifiés au sein des ministères de la défense. Étant donné les formes constitutionnelles de gouvernement adoptées en Occident et les valeurs inhérentes à la plupart des sociétés occidentales, on attend de la profession militaire qu'elle adhère à un éthos reflétant ces valeurs et qu'elle demeure subordonnée aux autorités civiles³.

2 Dans le *Plan des capacités stratégiques*, le terme interarmées est défini comme un adjectif qui qualifie des activités, des opérations, des organisations, etc., auxquelles plus d'un service d'une même nation participent.

3 L'exposé sur les professions et le professionnalisme militaire dans ce manuel se fonde sur les ouvrages et articles savants mentionnés dans la bibliographie sommaire.

Les professions se distinguent par des caractéristiques spécifiques, qui sont : la responsabilité, l'expertise, l'identité, et l'éthique professionnelle. Dans les forces armées, l'éthique professionnelle est comprise dans la notion plus vaste de l'éthos militaire.

On attend de la profession des armes qu'elle adhère à un éthos reflétant ces valeurs et qu'elle demeure subordonnée aux autorités civiles.



Le modèle de la Figure 1-1 illustre la profession militaire. Il souligne le rôle critique joué par l'éthos militaire dans l'unification des caractéristiques professionnelles. L'éthos militaire reflète la façon dont les militaires professionnels se perçoivent (identité) et remplissent leur fonction (expertise), ainsi que leurs rapports avec le gouvernement et la société (responsabilité). Enfin, la Figure 1-1 montre que la profession militaire ne s'exerce que dans les limites établies par l'État pour l'institution militaire.



Figure 1-1 Le cadre théorique de la profession militaire au Canada

Si la profession militaire reflète plusieurs caractéristiques d'autres professions, elle se distingue à deux égards.

D'abord, elle est collective et non associative. Dans une profession reliée à une association, les professionnels travaillent de façon indépendante, faisant affaire directement avec leurs clients, comme c'est le cas d'habitude pour les médecins et les avocats. Mais, dans une profession collective comme la militaire, aucun individu ou même sous-groupe d'individus ne peut accomplir la tâche visée; c'est l'ensemble qui agit en corps. Une profession collective exige donc un degré beaucoup plus élevé d'organisation et de spécialisation qu'une profession associative en temps normal.

Par exemple, dans la profession des armes, la spécialisation entraîne une division du travail qui se reflète à la fois dans la structure fonctionnelle (armées, branches, etc.) et dans la structure hiérarchique des grades qui permet d'attribuer des responsabilités particulières. Avec cette spécialisation, l'expertise est répartie dans l'ensemble de la profession et son efficacité passe donc par la mobilisation, la concentration et la coordination des forces. En même temps, tous les membres de la profession partagent une identité de base et une responsabilité commune inscrites dans les valeurs de l'éthos militaire. La deuxième différence entre la profession militaire et les autres professions est que les militaires ne servent que l'État. Dans les démocraties occidentales, les forces armées sont subordonnées aux autorités civiles élues et doivent respecter les limites imposées par ces autorités. Les forces armées sont essentiellement une émanation de l'État; elles sont au service du gouvernement élu. De plus, les militaires n'exercent pas leur profession hors du cadre et des structures des forces armées.

La profession des armes se distingue à deux égards. D'abord, elle est collective et la deuxième différence est que les militaires ne servent que l'État.

Reproduction autorisée par la Bibliothèque du Parlement



Photographie : Stephen Fenn

SECTION 3 LA PROFESSION DES ARMES AU CANADA

En conséquence, la profession des armes au Canada peut se définir ainsi :

La profession militaire au Canada se compose de militaires qui se consacrent à la défense du Canada et de ses intérêts, suivant les directives du Gouvernement canadien. La profession militaire se distingue par un service fondé sur l'abnégation, par l'application légitime et ordonnée de la force militaire et par l'adhésion au principe de responsabilité illimitée. Ses membres possèdent un ensemble systématique et spécialisé de connaissances et de savoir-faire militaires, acquis par l'éducation, la formation et l'expérience. Ils appliquent cette expertise avec compétence et objectivité dans le cours de leurs missions. Les professionnels des forces canadiennes partagent un ensemble fondamental de valeurs et de croyances formant l'éthos militaire qui les guide dans leur tâche et leur permet de maintenir un lien de confiance privilégié avec la population canadienne.

Comme la profession militaire ne peut s'exercer que collectivement et dans les limites établies par l'État, elle est très intégrative. Toute personne en uniforme, affectée au soutien opérationnel ou à des fonctions spécialisées, est considérée comme militaire professionnel quand elle satisfait aux critères énumérés ci-dessous.



Au Canada, une personne entre dans la profession militaire en prononçant le serment d'allégeance et en endossant l'uniforme, ce qui la distingue fondamentalement au sein de la population canadienne. Par la suite, le militaire fait preuve de professionnalisme :

- en adhérant à l'éthos militaire;
- en obtenant et en tenant à jour les qualifications exigées pour occuper un premier poste dans un groupe professionnel militaire;
- en cherchant à atteindre les plus hauts niveaux de l'expertise nécessaire; et
- en comprenant, acceptant et remplissant tous les engagements et responsabilités liés à la profession militaire.

Dans les Forces canadiennes, tous les militaires du rang (MR), particulièrement les sous-officiers supérieurs (s/off sup), les adjudants (adj), les maîtres (m) et les premiers maîtres (pm), partagent des responsabilités en matière de leadership et doivent maîtriser des compétences complexes et acquérir une connaissance étendue de la théorie des conflits. Par conséquent, et selon les critères énumérés ci-dessus, tous les membres de la Force régulière des Forces canadiennes, peu importe leur grade, font partie de la profession militaire. Les membres de la Première réserve, même s'ils ne travaillent pas nécessairement à temps plein, constituent une composante essentielle de la capacité militaire du pays et ont droit au statut professionnel en satisfaisant aux critères mentionnés plus haut. Lorsqu'ils sont en service actif, ils ont le statut de militaires professionnels à temps plein et sont reconnus comme tels.

En raison du caractère intégrateur de la profession militaire au Canada, les relations professionnelles entre les officiers et les MR sont parmi les plus importantes. À vrai dire, l'existence même de ces deux corps reflète la nature extrêmement complexe de la profession militaire et la nécessité d'organiser et de structurer la profession en fonction des nombreuses exigences qui lui sont posées. La responsabilité et l'expertise sont réparties à travers la profession entre officiers et MR, de façon à bien définir les rôles de chacun et à déployer le maximum d'efficacité dans l'action.

Tous les membres de la Force régulière et de la Première réserve des forces canadiennes sont des membres de la profession militaire.

La responsabilité et l'expertise sont réparties à travers la profession entre officiers et MR, de façon à bien définir les rôles de chacun et à déployer le maximum d'efficacité dans l'action.

La profession militaire au Canada englobe aussi des personnes appartenant à d'autres professions, comme des médecins et des avocats, qui portent l'uniforme et acceptent les fonctions et responsabilités de la carrière militaire. Leur expertise spécialisée constitue un précieux apport à la force globale du corps militaire. Par ailleurs, ces personnes doivent aussi respecter la déontologie de leur profession première. Cette dualité peut entraîner des conflits d'intérêts, par exemple entre l'obligation de confidentialité du médecin envers son patient et ses obligations liées à l'état de disponibilité opérationnelle de l'unité. L'une des fonctions clés des officiers qui dirigent les branches spécialisées consiste à résoudre de tels conflits entre des exigences professionnelles contradictoires. (La question du double statut professionnel est examinée plus en détail au chapitre trois).

Cadre institutionnel

Au Canada, la profession militaire est ancrée dans l'institution des Forces canadiennes; elle est grandement influencée par l'histoire, les structures politiques, les contraintes constitutionnelles et les ententes internationales. Les militaires professionnels, qu'ils soient de la Force régulière ou de la Première réserve, appartiennent à cette institution. En principe, les Forces canadiennes forment une institution distincte du ministère de la Défense nationale, mais la *Loi sur la Défense nationale* prescrit une collaboration efficace avec les fonctionnaires du Ministère pour ne constituer qu'une seule équipe de la Défense.



La *Loi constitutionnelle* de 1867 prévoit l'établissement, au niveau fédéral, de forces armées dont le commandement, le contrôle et l'administration sont décrits dans la *Loi sur la Défense nationale*. C'est au Gouvernement du Canada qu'il revient d'en préciser le mandat, la mission et le rôle dans la défense du pays, par des lois et des directives du Cabinet⁴. Dans les limites ainsi établies, les militaires professionnels doivent pouvoir mener des opérations dans l'ensemble du spectre des conflits portant atteinte à la sécurité nationale. Il faut donc que ces professionnels soient toujours prêts à exécuter n'importe quelle tâche légitime, y compris appliquer une force meurtrière disciplinée au service du pays.

Le soutien aux autres ministères fédéraux, aux provinces et aux territoires fait partie du mandat, des missions et des rôles des Forces canadiennes. Le Gouvernement du Canada ordonne régulièrement aux Forces canadiennes de participer à différentes missions pour appuyer l'action du gouvernement, p. ex., la surveillance des pêches et la sécurité interne. Dans l'environnement de sécurité contemporain, qui se distingue par sa complexité et sa non-linéarité, des opérations pleinement intégrées, dites « pangouvernementales » ou « exhaustives », constituent la norme. Elles impliquent une étroite collaboration avec un certain nombre d'autres partenaires civils pour la sécurité, depuis le niveau stratégique jusqu'au niveau opérationnel, voire tactique.

Néanmoins, l'impératif fonctionnel des Forces canadiennes est la conduite d'opérations militaires, et c'est ce qui façonne l'identité de combattants des militaires professionnels canadiens. Cet impératif délimite aussi la responsabilité des membres de la profession devant le gouvernement et la société et dicte l'expertise requise pour la conduite efficace des opérations. Les valeurs et les croyances de la profession militaire, exprimées et véhiculées par l'éthos militaire canadien, sont également façonnées par le rôle spécial et unique des Forces canadiennes.

4 Dans la plupart des ouvrages savants, on qualifie souvent les missions et les rôles assignés par le Gouvernement de « champ d'activité » dans lequel la profession militaire est exercée. Par exemple, le sociologue James Burk dit ceci : « Il est vrai que le statut de professionnel exige le contrôle d'un domaine social — un champ d'activité — où les membres de la profession essaient de résoudre des problèmes en appliquant les connaissances spécialisées dont ils disposent. » (James Burk, « Expertise, Jurisdiction and Legitimacy of the Military Profession », Document présenté à West Point, juin 2001, p. 8)



La responsabilité fondamentale des Forces canadiennes est la défense du Canada et des intérêts canadiens. Les militaires professionnels des Forces canadiennes sont responsables collectivement, devant le Gouvernement et les citoyens du Canada, de l'exécution efficace de cette fonction première.

SECTION 4 LES CARACTÉRISTIQUES DE LA PROFESSION DES ARMES AU CANADA

Les paragraphes qui suivent décrivent les quatre caractéristiques de la profession — responsabilité, expertise, identité et éthos militaire — ainsi que leurs interrelations dans le contexte canadien.

Responsabilité

La responsabilité fondamentale des Forces canadiennes est la défense du Canada et des intérêts canadiens. Les militaires professionnels des Forces canadiennes sont responsables collectivement, devant le Gouvernement et les citoyens du Canada, de l'exercice efficace de cette fonction première. Cette responsabilité suppose que les militaires doivent rendre compte de leurs actions, qui doivent être conformes au droit et aux normes les plus élevées sur le plan des caractéristiques de la profession. Puisque la société est obligée d'assurer sa sécurité en fournissant aux militaires des armes de plus en plus puissantes et d'autres technologies, ces derniers ont la responsabilité professionnelle de veiller au respect des normes de discipline les plus élevées, particulièrement pour ce qui est de la discipline personnelle.

Une des responsabilités capitales des membres de la profession est d'assurer le bien-être des subordonnés. Tous les chefs doivent comprendre, sur les plans professionnel et personnel, que cette responsabilité est le levier capable de favoriser et de maintenir une force efficace et cohésive, au moral élevé. Cela exige un engagement personnel à l'égard des idéaux de l'éthos militaire, du perfectionnement professionnel des subordonnés et de la gestion attentive des ressources, ainsi que compétence et responsabilité en matière administrative. Tous les militaires professionnels partagent la responsabilité plus large du maintien de l'intégrité et de la réputation de la profession militaire, ce qui garantit que les valeurs canadiennes (décrites à la section 3 du chapitre 2) et l'éthos militaire canadien façonnent la conduite des opérations et les actions individuelles.

Au-delà de cette responsabilité à l'égard de la cohésion et du moral des troupes qui échoit à tous les membres des Forces canadiennes, chaque militaire a des responsabilités rattachées à son poste au sein de l'organisation. Elles vont de la maintenance et de l'utilisation d'une pièce d'équipement à la prestation d'avis au gouvernement sur l'engagement des forces. Ainsi, chacun connaît bien ses responsabilités dans l'exercice de ses fonctions et son obligation de rendre des comptes à la chaîne de commandement des Forces canadiennes.

À cet égard, il existe une distinction fondamentale entre la responsabilité des officiers et celle des MR. De nos jours, les différences entre le corps des officiers et celui des MR peuvent être décrites en termes de compétences, d'autorité et de responsabilité⁵. Par leur brevet, les officiers sont investis de certaines responsabilités et de certains pouvoirs décisionnels relativement à l'emploi de la force. Ces décisions, qui vont du niveau tactique au niveau stratégique, établissent le contexte des opérations auxquelles participent les MR.

Le brevet d'officier donne également le droit et le privilège de commander. Par conséquent, en plus d'avoir la responsabilité de diriger efficacement les troupes dans des situations à risque, les officiers sont habilités à exiger de leurs subalternes une exposition au danger. Dans toute situation, l'officier en position de commandement a la responsabilité de créer les conditions menant à la réussite de la mission, y compris énoncer clairement son intention et diriger ses subordonnés vers l'atteinte de l'objectif visé.

La responsabilité de l'officier est aujourd'hui plus vaste que celle des matelots-chefs, caporaux-chefs et militaires de grade supérieur, et elle s'élargit à mesure qu'il monte en grade. Parmi ses principales responsabilités, le corps des officiers doit superviser la réglementation dans l'ensemble de la profession. Pour s'acquitter de ces responsabilités, les officiers doivent développer leur aptitude à déléguer tâches et pouvoirs afin que les MR puissent agir sans être soumis à de la microgestion. Ce n'est qu'en employant à fond l'expertise particulière des MR que les officiers peuvent diriger la force militaire avec la plus grande efficacité.

Par leur brevet, les officiers sont investis de certaines responsabilités et de certains pouvoirs décisionnels relativement à l'emploi de la force. Ces décisions, qui vont du niveau tactique au niveau stratégique, établissent le contexte des opérations auxquelles participent les MR.



5 Pigeau et McCann décrivent ces éléments dans leur étude sur la compétence, l'autorité et la responsabilité dans le contexte d'une sphère équilibrée de commandement. Voir l'article de Ross Pigeau et Carol McCann intitulé « Une nouvelle conceptualisation du commandement et du contrôle », paru dans la *Revue militaire canadienne*, vol. 3, n° 1 (printemps 2002).

De plus, les Ordonnances et règlements royaux sur les Forces canadiennes confèrent aux MR la responsabilité précise de « promouvoir le bien-être, l'efficacité et la bonne discipline de tous les subalternes », avec l'autorité nécessaire pour s'en acquitter. Dans les faits, ceux-ci sont chargés de veiller au quotidien à ce que les subalternes reçoivent de l'instruction individuelle et collective et à ce qu'ils soient préparés et aptes à exécuter toutes les missions qui leur sont confiées. Ils doivent, entre autres, servir de proches conseillers aux officiers supérieurs et aux commandants sur toute question relative à ces trois grandes responsabilités. Dans le cas des officiers débutants et inexpérimentés, ce rôle de conseiller revêt davantage la forme d'un encadrement. En outre, les premiers maîtres de 1^{re} classe et les adjudants-chefs assument, en vertu de leur brevet, des responsabilités particulières dans le corps des MR pour faire régner l'ordre et la discipline parmi les subalternes. Ils sont, en somme, les « gardiens du corps des MR⁶ » sous la supervision des officiers généraux. De plus en plus, les maîtres de 1^{re} classe/adjudants et militaires de grade supérieur occupent des postes d'état-major autrefois réservés aux officiers des niveaux opérationnel et stratégique. Leur système de perfectionnement professionnel a été remanié de manière à ce qu'ils soient adéquatement préparés à assumer ces rôles.

La responsabilité est en forte interaction avec les trois autres caractéristiques du professionnalisme militaire. Par exemple, l'éthos militaire doit préciser que le devoir des militaires est d'accepter et de remplir toutes leurs responsabilités professionnelles. En retour, celles-ci contribuent à définir l'identité militaire en établissant les relations et les rôles professionnels. La responsabilité influe directement sur l'expertise militaire, par le biais des connaissances pertinentes nécessaires à l'efficacité des actions collectives et individuelles. Les militaires ont donc le devoir d'acquérir ces connaissances et de les tenir à jour.

En résumé, la légitimité de la profession militaire au Canada dépend essentiellement de l'exercice des responsabilités professionnelles des militaires, en conformité avec les valeurs canadiennes, les lois canadiennes et internationales et l'éthos militaire canadien.

6 *Le militaire du rang des Forces canadiennes au XXI^e siècle (Le Corps des MR en 2020)*, p. 11.



Expertise

La direction, le fonctionnement et le contrôle d'une organisation humaine dont la principale fonction est l'application de la force militaire déterminent le type d'expertise que les militaires professionnels doivent posséder. Une telle organisation s'appuie sur un ensemble complexe de connaissances théoriques et pratiques et de savoir-faire qui la distingue de toute autre profession.

L'expertise ici se fonde sur une compréhension pleine et entière de la théorie et de la pratique des conflits armés. Cette théorie englobe l'histoire des conflits armés ainsi que les concepts et la doctrine expliquant les niveaux inhérents à la structure des conflits, des niveaux tactique et opérationnel jusqu'aux niveaux stratégique et politico-militaire. De plus en plus, et surtout lorsqu'il monte en grade, le militaire professionnel doit maîtriser le domaine des opérations interarmées, interalliées et interinstitutions. Aux grades les plus élevés, il doit démontrer une expertise en sécurité nationale. Il est également très important de comprendre comment les lois nationales et internationales régissent les conflits armés. Comme l'indique la doctrine de leadership des Forces canadiennes, cet unique bagage de connaissances théoriques est défini comme étant le Système général des guerres et des conflits.

L'application ordonnée de la force militaire exige non seulement des connaissances et compétences particulières pour toutes les fonctions de combat d'une organisation militaire professionnelle, mais aussi et surtout une grande capacité à juger de son utilisation. Le jugement guide le type de force à employer, l'endroit et le moment où l'employer suivant les directives, ainsi que la façon de l'employer selon les principes du droit et d'autres valeurs de l'éthos militaire. La prestation d'avis professionnels aux autorités civiles et l'intégration de la capacité militaire aux autres composantes de l'appareil de sécurité nationale dépendent également de cette capacité de jugement. À l'évidence, c'est à tous les niveaux que les militaires doivent faire preuve de jugement pour assurer la réussite d'une mission et le maximum de bien-être et de sécurité aux subordonnés. Enfin, il faut un esprit critique pour choisir et répartir les moyens qui serviront à appliquer la force en fonction des principes de discernement, de proportionnalité et de nécessité militaire.

L'application ordonnée de la force militaire exige non seulement des connaissances et compétences particulières pour toutes les fonctions de combat d'une organisation militaire professionnelle, mais aussi et surtout une grande capacité à juger de son utilisation.



Le caractère très dispersé des opérations modernes nécessite aussi l'élargissement et l'approfondissement de l'expertise nécessaire aux niveaux subalternes.

Le développement du jugement nécessite non seulement l'acquisition de connaissances, mais aussi une grande expérience pratique de leur application. C'est là l'objectif principal du système de perfectionnement professionnel des Forces canadiennes, qui repose sur quatre piliers : l'éducation, la formation, l'autoperfectionnement et l'expérience. C'est grâce à ce système que les militaires de tous grades acquièrent, pour l'essentiel, leur expertise professionnelle.

Comme les opérations militaires sont devenues plus complexes ces dernières années, l'ensemble des connaissances qui doivent être transmises dans le cadre du perfectionnement professionnel ne se limite plus aux domaines d'études traditionnelles (p. ex., l'histoire et les affaires internationales). Il comprend désormais un grand nombre d'autres disciplines qui n'étaient pas jugées pertinentes aux opérations militaires auparavant. Les compétences tactiques et les aptitudes individuelles et collectives au combat demeurent le fondement de l'expertise militaire, mais elles ne suffisent pas à elles seules à définir cette expertise. De nos jours, le militaire professionnel doit non seulement posséder des compétences de guerrier, mais aussi de diplomate et d'universitaire.

Traditionnellement, le degré d'expertise correspondait habituellement au grade et au pouvoir de commandement. Cependant, dans les conflits modernes, on délègue de plus en plus l'autorité et la capacité d'appliquer une force meurtrière croissante à des niveaux de leadership plus bas. Le caractère très dispersé des opérations modernes nécessite aussi l'élargissement et l'approfondissement de l'expertise nécessaire aux niveaux subalternes. Par exemple, l'expertise, les compétences et le savoir-faire exigés d'un commandant de section d'infanterie, durant une opération moderne de soutien de la paix, excèdent de loin les compétences élémentaires qu'il fallait pour les batailles hautement contrôlées d'autrefois. De même, à bord des navires canadiens de Sa Majesté, les maîtres de 1^{re} classe remplissent maintenant les fonctions d'officier de conduite du tir, une tâche qui était autrefois réservée aux officiers. Les exigences des conflits modernes poussent les militaires professionnels à acquérir des niveaux de plus en plus élevés d'expertise, quel que soit leur grade, afin d'être à la hauteur des combats de l'avenir.



En général, l'ampleur et la portée de l'expertise des membres du corps des officiers vont du niveau tactique au niveau politico-militaire, en passant par les niveaux opérationnel et stratégique, suivant le poste et le grade. Les connaissances et compétences des MR portent principalement sur le niveau tactique. Mais, comme les niveaux de combat se chevauchent souvent de nos jours, les MR, particulièrement les matelots de 1^{re} classe/caporaux et militaires de grade supérieur, doivent de plus en plus connaître chaque niveau, à des degrés variables selon le grade.

De plus, la tendance est de concentrer les connaissances techniques dans le corps des MR, tandis que les connaissances des officiers sont plus générales. Par conséquent, le rôle de l'officier est d'agencer et de diriger les forces, tandis que les MR appliquent directement leur compétence à la tâche ou à la mission. Cependant, les MR sont de plus en plus employés aux niveaux opérationnel et stratégique.

Face à l'évolution des technologies et à la complexité des conflits modernes, l'esprit critique et la créativité ainsi que le discernement sont des qualités de plus en plus nécessaires aux membres des deux corps. Cela exige une délégation accrue de responsabilités aux niveaux subalternes. Mais cette délégation, accompagnée de l'autorité qui s'y rattache, ne relève pas l'officier de la responsabilité de diriger les opérations avec succès.

Les officiers, matelots-chefs/caporaux-chefs et militaires de grade supérieur, sont tous tenus de posséder une expertise à diriger des personnes, ainsi que l'institution. Diriger des personnes, généralement axé sur la tâche, nécessite beaucoup de contacts personnels. Diriger l'institution, plutôt organisationnel et stratégique, est axé sur les résultats à long terme, sur le plan des objectifs ou de la culture organisationnelle. Les corps des officiers et des MR exercent les deux types de leadership, mais le temps et les efforts consacrés à chaque type varient selon le grade et le poste. Au niveau stratégique, on consacre plus de temps à diriger l'institution, tandis qu'aux niveaux subalternes, c'est la direction de personnes qui est concernée. La doctrine de leadership des FC est décrite et expliquée dans deux manuels : *Le leadership dans les Forces canadiennes : Diriger les personnes* et *Le leadership dans les Forces canadiennes : Diriger l'institution*.

L'expertise est déterminée, en majeure partie, par les rôles et les tâches que le gouvernement assigne aux militaires. Elle est façonnée par les responsabilités explicites et implicites du professionnalisme militaire et, à son tour, contribue beaucoup à forger l'identité des militaires, des unités, des branches et des armées.

Face à l'évolution des technologies et à la complexité des conflits modernes, l'esprit critique et la créativité ainsi que le discernement sont des qualités de plus en plus nécessaires aux membres des deux corps.

Identité militaire

Les membres des Forces canadiennes partagent un sentiment collectif d'unité et d'identité qui émane du caractère unique de leur rôle. Au Canada, ce rôle se fonde sur trois concepts que tous les militaires adoptent : le service militaire volontaire, la responsabilité illimitée, et le service du Canada avant soi-même.

Les membres des Forces canadiennes ont conscience de faire partie d'une institution nationale importante. Cette appartenance suppose l'acceptation de la nature fondamentalement bilingue du pays, réalité enchâssée dans le droit, la reconnaissance de la manière dont l'histoire des Autochtones a façonné notre pays, la compréhension du multiculturalisme canadien, et l'adhésion aux valeurs canadiennes.

L'identité des armées se forge ensuite dans le contexte d'une force unifiée et intégrée, qui socialise ses nouveaux membres dans les établissements de formation et d'éducation des Forces canadiennes et qui utilise un ensemble commun d'insignes et de symboles pour distinguer les MR et les officiers.

Un large éventail de coutumes et de traditions associées aux Forces canadiennes, y compris les affiliations de branches et d'armées, constituent des traits distinctifs spécifiques qui lient les militaires. Ces coutumes et traditions produisent des structures sociales spéciales qui contribuent à un sentiment d'unité organique et d'identité militaire. Ce sentiment est encore renforcé par l'éthos militaire canadien, qui donne aux membres des Forces une conception commune des valeurs qui guident les actions individuelles et collectives.

L'identité militaire est modelée par deux autres caractéristiques de la profession : la responsabilité et l'expertise. L'identité des militaires évolue avec la compréhension de leurs responsabilités professionnelles. Par exemple, durant la guerre froide, l'accent était mis sur la guerre conventionnelle en Europe et les autres activités militaires étaient considérées comme secondaires. Cependant, dans les années 1990, à mesure que les opérations de soutien de la paix sont devenues plus dangereuses, plus complexes et plus importantes pour la stabilité et la sécurité internationales, la perspective des militaires a commencé à changer. Des missions comme celles qui se déroulent en Afghanistan ont renforcé le fait inéluctable que pour tenir son rôle, le militaire professionnel canadien doit être capable de livrer combat et gagner. L'expertise des militaires s'est accrue pour répondre aux besoins opérationnels par suite de l'acceptation de nouveaux rôles. Les militaires ont donc dû assumer de nouvelles responsabilités en ce qui concerne les règles d'engagement, le droit international



et les activités humanitaires. Tout cela a contribué à l'élargissement de la notion d'identité militaire bien au-delà de la conception simpliste qui a prévalu durant des décennies.

Vu la répartition actuelle des responsabilités et de l'expertise entre les officiers et les MR, chaque corps possède sa propre identité. Ces identités respectives se reflètent dans l'insigne de grade, marque visible de la responsabilité, de l'autorité et de l'expertise, ainsi que dans des traditions comme les mess séparés et les marques de respect. Les officiers brevetés s'identifient en tant que commandants et chefs potentiels, aux deux niveaux direct et institutionnel. Les MR s'identifient en tant que militaires responsables de l'exécution efficace de toutes les tâches, tout en ne cessant de veiller au bien-être immédiat des subalternes. Ils savent que leur leadership et la discipline des subalternes bien portants sont absolument essentiels à l'efficacité professionnelle de la force dans son ensemble et à l'accomplissement de la mission.

Éthos militaire

L'éthos militaire représente l'esprit qui unit la profession. Il indique clairement comment les militaires conçoivent leurs responsabilités, appliquent leur expertise et expriment leur identité militaire distinctive. Il définit et décrit les valeurs militaires et précise la subordination des forces armées aux autorités civiles et à la règle de droit.

L'éthos militaire reconnaît les identités distinctes du corps des officiers et du corps des MR, mais il fait fonction de force unificatrice en faisant ressortir le fait que la relation officiers-MR produit une équipe forte et intégrée. Cette équipe se fonde sur une compréhension commune du concept de primauté des opérations ainsi que sur des croyances, attentes et valeurs fondamentales partagées en matière de service militaire. Les deux corps prônent et véhiculent les valeurs nationales du pays qu'ils se sont engagés à défendre sous serment.

En définitive, c'est l'éthos qui englobe les valeurs canadiennes fondamentales, qui différencie un membre de la profession militaire au Canada des irréguliers indisciplinés, des mercenaires ou des membres d'une autre force armée qui n'est pas définie par des valeurs.

Les membres des Forces canadiennes partagent un sentiment collectif d'unité et d'identité qui émane du caractère unique de leur rôle.

L'éthos militaire fait fonction de force unificatrice en faisant ressortir le fait que la relation officiers-MR produit une équipe forte et intégrée.



***Cela suppose
le respect des
normes les plus
élevées de profes-
sionnalisme et une
pleine conscience
des obligations
inhérentes au
service militaire.***

Aux yeux du Gouvernement et de la société canadienne, la légitimité dépend largement de l'application de l'éthos militaire et de son effet structurant sur les autres caractéristiques de la profession militaire. Cela laisse à la profession beaucoup de latitude pour s'autoréglementer en vue d'assurer son efficacité professionnelle. En plus d'étayer directement la capacité de la profession d'assumer ses responsabilités fondamentales, l'éthos militaire sert à guider ses décisions, notamment en cas de dilemmes éthiques. Le deuxième chapitre présente l'énoncé complet et détaillé de l'éthos militaire.



SECTION 5 CONCLUSION

La définition exhaustive de la profession militaire au Canada fournit à tous les membres des Forces canadiennes une conception commune de ce que signifie être un militaire professionnel. La compréhension de la nature du professionnalisme militaire, de son rapport avec l'éthos militaire, ainsi que du rôle institutionnel capital des Forces canadiennes est cruciale pour combattre avec efficacité et pour rassurer les Canadiens, qui font confiance aux militaires professionnels pour défendre le pays avec honneur. Cela suppose le respect des normes les plus élevées de professionnalisme et une pleine conscience des obligations inhérentes au service militaire.



CHAPITRE

2

ÉNONCÉ DE L'ÉTHOS MILITAIRE CANADIEN

SECTION 1	L'ÉTHOS MILITAIRE ET SON RÔLE DANS LA PROFESSION DES ARMES	25
SECTION 2	LES CROYANCES ET LES ATTENTES FONDAMENTALES	27
SECTION 3	LES VALEURS CANADIENNES	30
SECTION 4	LES VALEURS MILITAIRES CANADIENNES	32
SECTION 5	L'ÉTHOS MILITAIRE ET L'HONNEUR DU GUERRIER	34
SECTION 6	CONCLUSION	35

SECTION 1 L'ÉTHOS MILITAIRE ET SON RÔLE DANS LA PROFESSION DES ARMES

L'éthos est le noyau de la profession militaire et de l'efficacité opérationnelle.

— COMITÉ DE SURVEILLANCE DES CHANGEMENTS AU SEIN DES FORCES CANADIENNES
ET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE DU MINISTRE, RAPPORT FINAL

L'éthos militaire comprend des valeurs, des croyances et des attentes qui reflètent les valeurs canadiennes fondamentales, les impératifs du professionnalisme militaire, et les exigences des opérations. Il est le centre de gravité de la profession militaire et constitue un cadre éthique pour le déroulement professionnel des opérations militaires. En établissant les normes de comportement souhaitées, l'éthos militaire insufflé un esprit qui rassemble tous les membres des Forces canadiennes appartenant aux différentes armées et branches. Parallèlement, l'éthos permet la manifestation du caractère distinctif des armées et l'adaptation culturelle. En fait, dans chacune des trois armées, certains éléments de l'éthos se manifestent souvent de façon différente, par exemple, l'influence de l'histoire, du patrimoine et des traditions ou la manière de promouvoir l'esprit d'équipe et de le manifester. Ces expressions de l'éthos propres à chaque armée découlent et témoignent des fonctions militaires distinctes associées aux opérations maritimes, terrestres et aériennes.

L'éthos militaire est donc le fondement de la légitimité, de l'efficacité et de l'honneur des Forces canadiennes.

Plus précisément, l'éthos vise à :

- établir la confiance qui doit exister entre les Forces canadiennes et la société canadienne;
- orienter le perfectionnement des chefs militaires qui doivent donner l'exemple de l'éthos militaire dans leurs actions quotidiennes;
- créer et forger la culture militaire voulue pour les Forces canadiennes;
- constituer la base de la politique et de la doctrine des Forces canadiennes en matière de personnel;
- permettre l'autoréglementation professionnelle au sein des Forces canadiennes; et
- contribuer à cerner et à résoudre les problèmes d'éthique.

L'éthos militaire est donc le fondement de la légitimité, de l'efficacité et de l'honneur des Forces canadiennes. Les officiers supérieurs et les premiers maîtres de 1^{re} classe/adjudants-chefs assument des responsabilités spéciales puisqu'ils sont coresponsables de la profession comme le précise *Le leadership dans les Forces canadiennes : Diriger l'institution*. L'éthos militaire typiquement canadien regroupe trois composantes: les croyances et les attentes fondamentales au sujet du service militaire, les valeurs canadiennes, et les valeurs militaires canadiennes.

SECTION 2 LES CROYANCES ET LES ATTENTES FONDAMENTALES

L'éthos militaire concerne et affirme certaines croyances et attentes relatives au service militaire qui permettent au militaire professionnel de camper son propre portrait. Les principales sont la responsabilité illimitée, l'esprit combatif, la discipline, le travail d'équipe, et la condition physique.

L'acceptation de la responsabilité illimitée

La responsabilité illimitée est une notion qui se rattache à une conception strictement professionnelle de la fonction militaire. Elle signifie que tous les militaires acceptent et comprennent qu'on puisse leur donner l'ordre légitime de s'exposer au danger dans des conditions pouvant leur coûter la vie. Cette notion sous-tend le précepte professionnel de la mission, qui a priorité sur la troupe et sur soi, dans cet ordre, précepte sans lequel l'engagement militaire dans une mission serait fatalement compromis. Elle modifie aussi le concept de la primauté du service du Canada sur soi-même, élargissant son sens au-delà du seul fait de supporter des inconvénients ou des épreuves considérables. C'est une attitude associée à la philosophie de service du militaire professionnel. La notion de la responsabilité illimitée fait partie intégrante de l'éthos militaire. Elle est au coeur de la conception du devoir chez les militaires professionnels.

La nécessité d'un esprit combatif

L'esprit combatif exige que les membres des Forces canadiennes se consacrent entièrement aux opérations. Ils doivent donc s'efforcer d'atteindre des niveaux élevés d'efficacité et de préparation opérationnelles et être prêts à s'engager dans des opérations de combat ou à les appuyer. Cet état d'esprit donne aux individus les qualités morales, physiques et intellectuelles nécessaires pour fonctionner dans des conditions extrêmement dangereuses, supporter de dures épreuves et entreprendre leurs missions avec confiance, ténacité et désir de vaincre. L'esprit combatif est particulièrement important dans les opérations de combat pour être en mesure d'agir de façon décisive, y compris en utilisant une force meurtrière légitime contre un adversaire.

Les militaires acceptent et comprennent qu'on puisse leur donner l'ordre légitime de s'exposer au danger dans des conditions pouvant leur coûter la vie.



Cet état d'esprit donne aux individus les qualités morales, physiques et intellectuelles nécessaires pour fonctionner dans des conditions extrêmement dangereuses, supporter de dures épreuves et entreprendre leurs missions avec confiance, ténacité et désir de vaincre.

Chez les professionnels, la discipline est essentiellement une autodiscipline.

Ce concept de travail d'équipe est nécessaire pour exploiter les connaissances et permettre aux militaires et aux organisations de surmonter les situations les plus complexes et les plus dangereuses.

Mais cette disposition mentale n'est pas exclusivement réservée à ceux qui participent directement aux opérations. En fait, elle s'applique à tous les groupes professionnels des Forces canadiennes. L'esprit combatif crée, entre les compagnons d'armes, un lien très fort qui favorise la cohésion et l'esprit de corps au sein des équipages des navires, des unités de l'Armée de terre et des escadrons de la Force aérienne, ainsi que dans les quartiers généraux et les états-majors. Inculquer cet esprit combatif à tous les militaires est une responsabilité clé des chefs des Forces canadiennes à tous les niveaux.

Le rôle de la discipline

La discipline permet de maintenir un degré élevé de professionnalisme militaire. Elle favorise la cohésion qui permet aux individus et aux unités d'atteindre des objectifs qu'ils ne pourraient réaliser par la seule compétence militaire. Elle assure aussi la conformité aux intérêts et aux buts de l'institution militaire, tout en instillant des valeurs et des normes communes. Chez les professionnels, la discipline est essentiellement une autodiscipline qui facilite l'obéissance immédiate et volontaire aux ordres et aux directives légitimes et qui raffermi les individus en vue des exigences et des tensions des opérations. La discipline procure la confiance en soi et le ressort psychologique dans l'adversité, et développe la maîtrise de soi. La compréhension des exigences du combat, la connaissance de ses camarades et la confiance en ses chefs entraînent un degré élevé de discipline militaire.

La nécessité du travail d'équipe

L'éthos militaire accorde une grande valeur au travail d'équipe. Le travail en équipe favorise la cohésion, alors que les talents et compétences personnelles des membres de l'équipe favorisent la polyvalence et la souplesse dans l'exécution des tâches. Dans l'environnement de conflit du 21^e siècle, la capacité des Forces canadiennes de fonctionner dans un contexte inter-institutions qui soit à la fois interarmées, interalliés et intégré dépend de l'intégration et de la synthèse efficaces des compétences de tous leurs membres. L'équipe doit également faire appel à des organismes non militaires et à des civils, non seulement au sein du ministère de la Défense nationale, mais aussi et de plus en plus souvent, au sein d'organisations non gouvernementales (ONG), du secteur privé et du monde universitaire. Ce concept de travail d'équipe est nécessaire pour exploiter les connaissances et permettre aux militaires et aux organisations de surmonter les situations les plus complexes et les plus dangereuses.

La condition physique

La condition physique contribue directement et globalement à la santé et au bien-être des subalternes. Il n'y pas d'instruction qui ne profite de la bonne forme physique, et certaines activités d'instruction parmi les plus importantes et les plus difficiles ne peuvent être entreprises sans elle. Les opérations de chaque armée (mer, terre et air) exigent les niveaux les plus élevés de condition physique. L'incapacité d'accomplir une tâche quelconque, voire la mission elle-même, en raison de la mauvaise condition physique des subalternes est inexcusable. Les bons chefs prêchent par l'exemple et c'est ainsi qu'ils réussissent à atteindre et à maintenir en tout temps les normes les plus élevées de condition physique.



SECTION 3 LES VALEURS CANADIENNES

Les valeurs de la société canadienne influencent fondamentalement l'exercice de la fonction militaire. En fait, la légitimité de la profession militaire exige que ses membres incarnent les mêmes valeurs et croyances que celles de la société qu'ils défendent. Puisque la profession n'est pas une entité en soi et que les militaires viennent de la société civile et y retournent, les valeurs des membres de la profession doivent concorder avec celles de leur société d'appartenance et n'être limitées que par les exigences fonctionnelles des forces armées.

Les Canadiens en tant que peuple reconnaissent un certain nombre de valeurs fondamentales qu'ils aspirent à refléter. Nous croyons que de telles valeurs peuvent être intégrées à notre tissu social et comptons sur nos gouvernants pour préserver ces valeurs dans l'ensemble du système de gouvernance. D'abord et avant tout, les valeurs canadiennes sont formulées dans les textes législatifs fondateurs, comme la *Loi constitutionnelle de 1982* et la *Charte canadienne des droits et libertés* (la « Charte ») qu'elle contient, et les valeurs fondamentales qui touchent tous les Canadiens sont véhiculées dans un certain nombre de lois essentielles et clairement exprimées dans leurs préambules.



La compréhension de ce cadre politico-juridique permet aux Canadiens de proclamer des valeurs comme l'idéal démocratique, les notions de paix, d'ordre et de bon gouvernement, la règle de droit, et la force qui découle de la diversité. Ces grands idéaux ont débouché sur un certain nombre d'autres droits et libertés fondamentaux énumérés dans la Charte. Ils ont aussi fortement influencé le programme d'éthique du ministère de la Défense nationale pour aboutir aux trois principes de l'Énoncé d'éthique de la Défense, qui impose à ses fonctionnaires de respecter la dignité de toute personne, de servir le Canada avant soi-même, et de prêter obéissance et appui à l'autorité légale.

Les valeurs canadiennes ont également façonné le rôle du Canada sur la scène internationale. Par exemple, le rôle de chef de file du Canada dans les opérations de maintien de la paix repose sur les principes de la diplomatie de Lester B. Pearson, et les politiques et missions actuelles sont influencées par les concepts de sécurité humaine, de stabilité internationale et de relations internationales viables.

Les valeurs canadiennes incorporées à l'éthos militaire obligent les membres de la profession militaire au Canada à accomplir leurs tâches avec humanité. Les membres des Forces canadiennes comprennent la violence inhérente aux conflits armés qui entraînent mort et destruction. Même s'ils doivent agir résolument et recourir parfois à une force meurtrière, la notion d'humanité interdit toute possibilité de conduite « sans foi ni loi ». Cette notion exige également que les militaires respectent les prisonniers, les non combattants et les biens culturels. C'est en accomplissant leur devoir avec humanité que les membres des Forces canadiennes font honneur aux Canadiens, leur inspirent de la fierté et gagnent leur appui.

La légitimité de la profession des armes exige que ses membres incarnent les mêmes valeurs et croyances que celles de la société qu'ils défendent, elles sont limitées que par les exigences fonctionnelles des forces armées.



Les valeurs militaires canadiennes sont essentielles à la conduite de toute opération militaire, y compris la guerre.

Dans l'ensemble, le concept du devoir incite les militaires, individuellement et collectivement, à s'efforcer d'atteindre les normes les plus élevées de rendement.

SECTION 4 LES VALEURS MILITAIRES CANADIENNES

Les valeurs militaires canadiennes sont essentielles à la conduite de toute opération militaire, y compris la guerre. Elles sont le produit des enseignements de l'histoire et de l'expérience au sujet de l'importance des facteurs moraux durant les opérations, et particulièrement des qualités personnelles que les militaires professionnels doivent posséder afin de vaincre. Cependant, les valeurs militaires doivent toujours concorder avec les valeurs canadiennes.

Ces valeurs militaires sont intégrées et formulées ainsi dans l'éthos militaire canadien :

- **Devoir :** Le devoir exige d'abord et avant tout de servir le Canada et de respecter la loi. Il oblige les militaires à se conformer au droit des conflits armés tout en faisant preuve de dévouement, d'initiative et de discipline dans l'exécution de leurs tâches. Le devoir exige également que les membres des Forces canadiennes acceptent le principe de la « primauté des opérations » et, comme il est dit plus haut, que les chefs militaires professionnels respectent le précepte de la primauté de la mission sur les troupes et soi-même. L'accomplissement du devoir fait appel à toute la gamme de l'excellence professionnelle militaire. Il exige que les individus s'entraînent intensément, poursuivent leur perfectionnement professionnel, maintiennent une excellente condition physique, et exécutent leurs tâches de façon à être fiers d'eux-mêmes, de leur unité et de leur profession. Dans l'ensemble, le concept du devoir incite les militaires, individuellement et collectivement, à s'efforcer d'atteindre les normes les plus élevées de rendement, tout en leur offrant un but et une orientation tout au long de leur période de service.
- **Loyauté :** La loyauté est étroitement liée au devoir et implique l'allégeance personnelle au Canada et la fidélité aux camarades de l'ensemble de la chaîne de commandement. Pour qu'elle dure, la loyauté doit être réciproque et fondée sur la confiance mutuelle. Elle exige que tous les membres des Forces canadiennes appuient les intentions de leurs supérieurs et obéissent promptement aux ordres et aux directives légitimes. Cependant, la loyauté entraîne aussi des obligations spéciales pour tous les chefs et tous les commandants.

Les chefs doivent traiter leurs subordonnés équitablement, en plus de les préparer et de les former sur les plans spirituel, mental et physique à accomplir n'importe quelle tâche qui leur sera assignée. Ils doivent donner à leurs subordonnés des occasions de perfectionnement professionnel et d'avancement. La loyauté envers les subalternes exige également que les membres des Forces canadiennes reçoivent une attention appropriée, que leurs désirs et leurs préoccupations soient entendus et que leurs besoins personnels soient comblés pendant et après leur période de service. Cela vaut particulièrement s'ils ont été blessés dans l'exercice de leurs fonctions. Le concept de la loyauté s'étend aux familles immédiates des membres des Forces canadiennes qui ont droit à une reconnaissance officielle pour l'importante contribution qu'elles apportent au moral et au dévouement de leurs êtres chers dans les forces armées.

- **Intégrité** : L'intégrité, c'est s'engager de façon inébranlable et inconditionnelle à remplir ses obligations selon des principes établis tout en étant responsable de ses actions. Par conséquent, pour être intègre, une personne doit être honnête, éviter la tromperie et respecter des normes d'éthique élevées.

L'intégrité exige que ses actions soient conformes aux codes de conduite établis et aux valeurs institutionnelles. Elle exige la transparence dans les agissements, l'honnêteté et la franchise dans les paroles et les actes, la recherche de la vérité quelles qu'en soient les conséquences personnelles et l'engagement envers l'équité et la justice. L'intégrité doit être particulièrement manifeste chez les chefs et les commandants à cause de l'effet puissant de leur exemple sur leurs pairs et leurs subordonnés.

- **Courage** : Le courage est une qualité éminemment personnelle qui permet d'agir sans tenir compte des difficultés physiques et des risques encourus, des possibilités d'avancement ou de la popularité pouvant découler de ses actions. Le courage suppose la volonté et la résolution de ne pas abandonner. Il permet de faire le choix approprié entre des solutions de rechange difficiles. Souvent, le courage exige de surmonter la peur à de nombreuses reprises. Par conséquent, il est à la fois physique et moral. Les deux types de courage sont nécessaires parce qu'ils se complètent et permettent d'affronter les lourdes exigences de la profession militaire. Le courage doit être constamment entretenu; il ne se manifeste pas soudainement durant des opérations. En fin de compte, « le courage est dicté par la conscience, et la guerre en est l'épreuve ultime⁷ ».

La loyauté doit être réciproque et fondée sur la confiance mutuelle.

L'intégrité, c'est s'engager de façon inébranlable et inconditionnelle à remplir ses obligations selon des principes établis tout en étant responsable de ses actions

Le courage doit être constamment entretenu; il ne se manifeste pas soudainement durant des opérations.

7 Lord Moran, *The Anatomy of Courage*, First Edition, Gateshead, R.-U., Northumberland Press Ltd, 1945, p. 159.

Les hommes
et les femmes
des Forces
canadiennes qui
sont fidèles aux
valeurs et aux
croyances de
l'éthos militaire
canadien méritent
l'honneur qui
leur échoit.

SECTION 5 L'ÉTHOS MILITAIRE ET L'HONNEUR DU GUERRIER

L'honneur du guerrier n'est qu'un mince espoir, mais c'est peut-être la seule chose qui distingue la guerre de la sauvagerie. Une autre raison d'espérer est qu'on peut entraîner les soldats à combattre dans l'honneur. Les armées entraînent les hommes à tuer, mais elles apprennent aussi la maîtrise de soi et la discipline

— MICHAEL IGNATIEFF, *THE WARRIOR'S HONOUR*

L'honneur et l'éthos militaire

Les valeurs, les croyances et les attentes qui se reflètent dans l'éthos militaire canadien sont non seulement essentielles à l'efficacité militaire, mais elles ont aussi un but plus profond. Elles représentent un style et un mode de conduite des opérations militaires qui permettent aux soldats, aux marins et aux membres de la Force aérienne d'acquérir cette qualité militaire très prestigieuse : l'honneur.

L'honneur découle de la fidélité à l'éthos militaire. Il résulte de la loyauté manifestée à l'égard de son unité et de ses camarades dans l'accomplissement de ses fonctions. Il vient d'une pleine conformité au droit des conflits armés, en particulier du fait de traiter les prisonniers de guerre avec humanité. L'honneur veut que l'on protège les non-combattants, qu'on les traite avec dignité et qu'on leur accorde toute la considération qui leur est due dans leur situation⁸. En fin de compte, les hommes et les femmes des Forces canadiennes qui sont fidèles aux valeurs et aux croyances de l'éthos militaire canadien méritent l'honneur qui leur échoit.

⁸ Le statut spécial et la considération qu'il faut accorder aux non-combattants sont établis dans les quatre Conventions de Genève ainsi que dans la B-GG-005-027/AF-022, *Code de conduite du personnel des FC* (Cabinet du Juge-avocat général, 20 octobre 1999), p. 2-6, 2-9.

SECTION 6 CONCLUSION

L'éthos militaire canadien n'est ni statique ni fixe. L'éthos est plutôt entretenu et soutenu par les actions cumulatives des individus et des groupes qui le façonnent progressivement, tout en s'assurant qu'il demeure pertinent. L'engagement des chefs, le perfectionnement professionnel, les politiques ciblées, les sous-cultures de soutien des différentes armées et le respect des traditions servent à renforcer et à maintenir la profession militaire au Canada. Chacun de ces moyens doit se refléter dans l'éthos militaire.

La Figure 2-1 illustre les composantes de l'éthos et la manière dont il façonne le professionnalisme militaire pour faciliter l'atteinte du but recherché : Servir avec honneur.

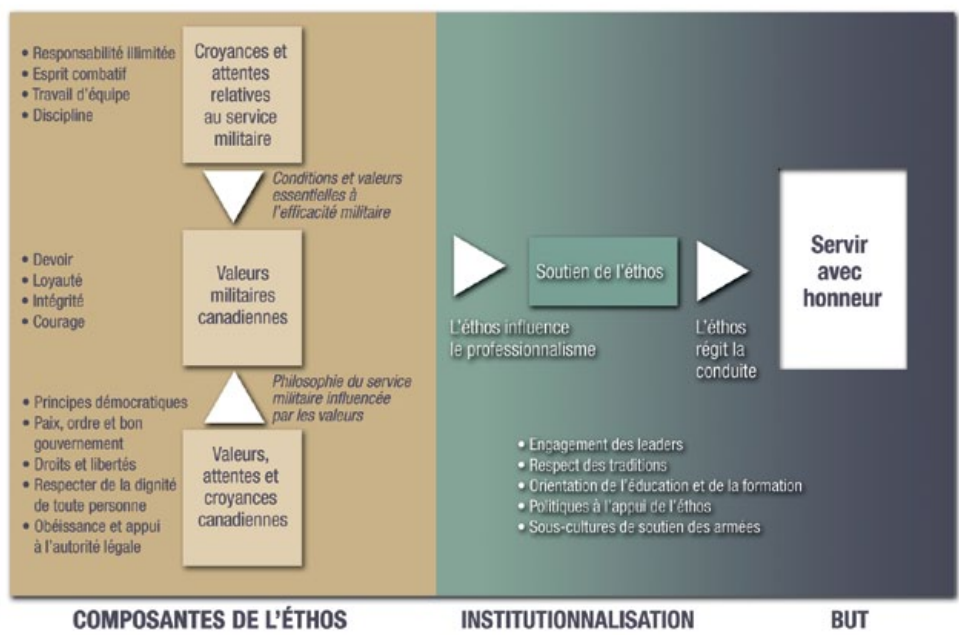


Figure 2-1 L'éthos militaire

C'est plutôt une philosophie évolutive — qui trouve sa pleine expression dans la conduite des membres de la profession militaire.

L'éthos militaire — Le noyau du professionnalisme militaire canadien

L'éthos militaire canadien n'est pas seulement un énoncé de valeurs ou une liste de croyances idéalisées que l'on formule et que l'on affiche sur le mur. C'est plutôt une philosophie évolutive — qui trouve sa pleine expression dans la conduite des membres de la profession militaire.

Selon cet ethos, les forces armées ne sont pas des forces inanimées qu'il faut sans cesse reconstruire et remodeler. Au contraire, le succès des forces armées professionnelles dépend surtout de l'aspect humain.

Ainsi, l'éthos définit et établit la culture institutionnelle souhaitée des Forces canadiennes. Comme le style des opérations militaires reflète les valeurs et les croyances nationales, il est unique — c'est-à-dire que les membres des Forces canadiennes exécutent leurs missions et leurs tâches conformément aux normes professionnelles les plus élevées, de façon à répondre aux attentes de l'ensemble des Canadiens. Résultat : les Forces canadiennes accomplissent leur mission dans l'honneur.



Croix de Victoria



Croix de la vaillance



Étoile de la vaillance militaire



Étoile du courage



Médaille de la vaillance militaire



Médaille de la bravoure



CHAPITRE

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA PROFESSION MILITAIRE AU CANADA

SECTION 1	INTRODUCTION	38
SECTION 2	LA PROFESSION MILITAIRE AU CANADA.....	39
SECTION 3	LES IMPÉRATIFS FONDAMENTAUX ET LA PROFESSION	45
SECTION 4	LE SOUTIEN DE LA PROFESSION	57
SECTION 5	CONCLUSION	63

SECTION 1 INTRODUCTION

Le premier chapitre expliquait le professionnalisme militaire par un concept théorique reposant sur quatre caractéristiques — responsabilité, expertise, identité et éthos militaire — fonctionnant dans les limites fixées par le Gouvernement. Il décrivait l'éthos militaire comme une force unificatrice idéalisée. Le deuxième chapitre traitait des trois composantes de l'éthos : les croyances et les attentes à l'égard du service militaire, les valeurs canadiennes, ainsi que les valeurs militaires canadiennes fondamentales. Le présent chapitre montrera comment le professionnalisme militaire est compris et exercé au Canada.

La section 2 traite de la nature des relations civilo-militaires au Canada, qui sont déterminées par l'impératif fonctionnel consistant à atteindre le niveau le plus élevé d'efficacité professionnelle et par l'impératif social qui exige que les membres de la profession s'adaptent à la société qu'ils ont juré de protéger. La section 3 explique comment chacune des quatre caractéristiques est influencée par ces impératifs. La section 4 clôt le chapitre en indiquant comment la profession militaire sera maintenue au Canada.



SECTION 2 LA PROFESSION MILITAIRE AU CANADA

Les relations civilo-militaires

La *Loi constitutionnelle de 1867* a assigné au gouvernement fédéral la fonction de défendre le Canada. Par la suite, des lois sur la milice et sur la défense nationale ont précisé le mode d'exercice de cette fonction en ce qui a trait à l'organisation, aux effectifs, au commandement et au contrôle civil.

Entre 1871 et 1887, on a mis sur pied une petite force régulière formée de trois batteries d'artillerie, du Collège militaire royal du Canada, d'une troupe de cavalerie, de trois compagnies d'infanterie et d'une école d'infanterie portée. Au début, cette force était considérée surtout comme un cadre d'instruction pour la Milice. Néanmoins, elle constituait le noyau initial de la profession militaire à temps plein au Canada. Plus tard, cette force a pris de l'expansion par suite de la création de la Marine royale du Canada, en 1910, et de l'Aviation royale du Canada, en 1924. En 1968, le Gouvernement a unifié les trois services en instituant les Forces canadiennes.

La profession militaire au Canada a toujours été exercée dans le contexte institutionnel établi par le Gouvernement au moyen de lois constitutionnelles. Cette structure fait du gouverneur général le représentant de la Couronne et le commandant en chef — officiellement sinon en pratique.

La profession militaire au Canada a toujours été exercée dans le contexte institutionnel établi par le Gouvernement au moyen de lois constitutionnelles.



Le CEMD est à la tête de la chaîne de commandement militaire qui est responsable de la conduite des opérations militaires et il est l'unique conseiller militaire auprès du Gouvernement.

La profession est exercée au sein d'un ministère fédéral dirigé par un ministre responsable devant le Parlement et le peuple canadien, par l'entremise du Premier ministre et de son Cabinet, de toutes les activités de son ministère, conformément à la notion de gouvernement responsable. Le sous-ministre (SM) et l'officier le plus haut gradé (depuis 1966, le Chef d'état major de la Défense (CEMD)) relèvent du Ministre. Le gouverneur en conseil nomme le SM et le CEMD, et le CEMD a directement accès au Premier ministre lorsque les circonstances l'exigent. Le ministre de la Défense nationale approuve les nominations de tous les autres officiers généraux, à l'exception du Juge-avocat général, sur la recommandation du CEMD.

Essentiellement, les rôles et les responsabilités du sous-ministre et du CEMD sont respectivement d'administrer le Ministère et de diriger les Forces canadiennes. Le SM est à la tête d'une structure hiérarchique de délégation de pouvoir, avec obligation de rendre compte, s'étendant à tous les membres du Ministère et des Forces qui exercent des fonctions modernes de contrôle, de gestion financière, de gestion des ressources humaines civiles, de gestion de contrats ou autres.

En ce qui concerne la direction des Forces canadiennes, le CEMD est à la tête de la chaîne de commandement militaire qui est responsable de la conduite des opérations militaires par l'entremise des échelons militaires appropriés. Il est l'unique conseiller militaire auprès du Gouvernement. De même, il assume d'importantes responsabilités d'intendance de la profession militaire intégrée aux Forces canadiennes. Ce sont ces responsabilités qui constituent le sujet principal de ce manuel⁹. La relation entre, d'une part, le double aspect du commandement et du contrôle institutionnels et, d'autre part, la responsabilité professionnelle, surtout en ce qui concerne les principaux conseillers professionnels du CEMD, est expliquée ci-dessous à la rubrique « Responsabilités professionnelles ».

⁹ Le document intitulé *Organisation et reddition de comptes* (13 septembre 1999) contient une description précise et détaillée des responsabilités liées à l'administration du Ministère et à la direction des Forces canadiennes. Le Vice-chef d'état-major de la Défense (VCEMD) joue un rôle clé à cet égard et est également responsable, comme chef d'état-major, devant le Chef d'état-major de la Défense et le sous-ministre. Il est également le directeur principal des ressources au QGDN.

Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes sont deux entités distinctes et deux importantes composantes de la structure globale de sécurité nationale du pays. Cette structure comprend toutes les autres composantes — diplomatiques, économiques et d'information — essentielles à l'élaboration de la politique de sécurité nationale. Au sommet de la structure se trouvent le Premier ministre et le Cabinet. Les responsabilités les plus importantes du ministre de la Défense nationale sont l'élaboration et la formulation de la politique de défense du Canada.

Cette politique est établie dans le contexte global des objectifs nationaux et des priorités politiques définis par l'ensemble du Gouvernement. Élément constitutif du cadre de sécurité globale du Canada, la politique de défense influe profondément sur la nature de la profession militaire au Canada puisqu'elle sert à attribuer la mission, les rôles et les tâches des Forces canadiennes. Elle détermine donc le type général d'expertise que les membres de la profession militaire doivent posséder. Comme les Forces canadiennes ne fonctionnent jamais dans un cadre absolument rigide puisque le Gouvernement a le pouvoir de le modifier, cette expertise varie au fil du temps et suivant les tâches assignées. À leur tour, les responsabilités inhérentes à la profession militaire, ainsi que l'identité et l'éthos des militaires professionnels, modifient encore la profession et ses relations avec les autorités civiles.

Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes sont deux entités distinctes et deux importantes composantes de la structure globale de sécurité nationale.

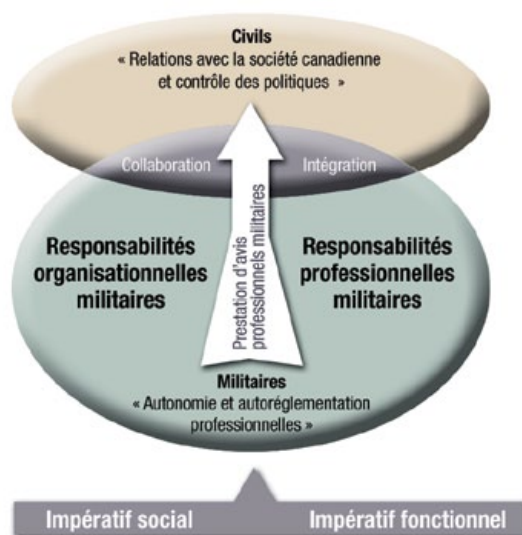


Figure 3-1 Les relations civilo-militaires

L'impératif social exige que les militaires demeurent subordonnés aux autorités civiles et reflètent les valeurs et les normes sociales de manière appropriée.

L'impératif fonctionnel veut que les militaires conservent leur efficacité professionnelle.

Les impératifs social et fonctionnel

L'existence même des forces armées crée deux impératifs fondamentaux. D'abord, tel qu'illustré dans la partie gauche de la Figure 3-1, un impératif social exige que les militaires demeurent subordonnés aux autorités civiles et reflètent les valeurs et les normes sociales de manière appropriée. Dans la partie droite de la Figure 3-1, un impératif fonctionnel veut que les militaires conservent leur efficacité professionnelle afin d'utiliser la force armée pour défendre leur pays. Pour répondre au premier impératif, les militaires doivent être bien intégrés dans leur société d'appartenance. Pour répondre au deuxième impératif, ils doivent se différencier de cette société par l'aspect unique de leur fonction. Par exemple, l'expertise nécessaire pour accomplir leur mission ainsi que les valeurs et les normes requises pour maintenir en puissance une force militaire au combat diffèrent de tout ce qu'on peut trouver dans la société civile.

Comme l'indique la Figure 3-1, les deux impératifs et les responsabilités qui s'y rattachent établissent le cadre global des relations civilo-militaires au Canada et créent des responsabilités de deux types pour les militaires : organisationnelles et professionnelles.

L'impératif fonctionnel exige que l'on accorde aux militaires un pouvoir légitime et réel considérable sur les questions militaires techniques, y compris celles qui portent sur la doctrine, le perfectionnement professionnel, la discipline, la politique en matière de personnel militaire, et l'organisation interne des unités et autres entités des forces armées. L'autoréglementation dans ces secteurs contribue de manière significative



Photographie : Stephen Fenn

Reproduction autorisée par la Bibliothèque du Parlement

à l'efficacité professionnelle. Durant les opérations, les militaires jouissent fréquemment d'une grande autonomie au niveau tactique, mais même ici, comme pour le niveau opérationnel, les opérations intégrées avec les partenaires non militaires pour la sécurité sont de plus en plus fréquentes. Cependant, le niveau stratégique exige davantage de collaboration et d'intégration à l'interface civilo-militaire. Il s'agit ici d'une relation dynamique qui s'oppose à toute différenciation stricte entre les composantes civiles et militaires de la structure de sécurité nationale.

Dans le contexte canadien, il existe essentiellement trois niveaux de relations civilo-militaires. Il y a d'abord une relation importante entre la profession militaire et la société qui dépend de cette dernière pour assurer sa sécurité. Il y a également une relation politique et structurelle avec le Gouvernement, qui est établie par le droit et la coutume. Le Premier ministre et le Cabinet, par l'entremise du ministre de la Défense nationale, exercent le contrôle civil à ce niveau. Enfin, une relation active avec les fonctionnaires assure la continuité au sein de la structure gouvernementale globale et l'administration courante de la bureaucratie.

Étant donné cette structure globale, il n'est pas étonnant que ces relations se caractérisent par une saine tension entre le contrôle et la supervision, d'une part, et l'autonomie et l'autoréglementation légitimes, d'autre part.

En vertu de la *Loi sur la Défense nationale*, le CEMD est chargé du « contrôle et de l'administration » des Forces canadiennes. Par conséquent, toutes les directives du ministre de la Défense nationale à l'intention des Forces canadiennes sont appliquées par l'entremise du Bureau du CEMD. La haute direction militaire, avec le CEMD à sa tête, est engagée dans un dialogue continu avec les autorités civiles et les hauts fonctionnaires pour définir la politique de sécurité du Canada. Ce dialogue, amorcé au Quartier général de la Défense nationale, se poursuit avec d'autres ministères et organismes fédéraux, le Cabinet, le Parlement, la société en général, les alliés et un certain nombre d'organisations internationales pertinentes.

Le CEMD et le SM, qui gèrent ensemble le quartier général civilo-militaire intégré, tirent profit des compétences complémentaires des militaires et des civils qui composent leurs équipes respectives pour veiller à la bonne marche des deux composantes. Grâce au respect mutuel et à une compréhension commune de la mission de défense, tous les éléments de la défense — politique, stratégie militaire, aspects économiques et financiers, perfectionnement professionnel militaire/civil et technologie — sont coordonnés de la façon la plus efficace et efficiente possible.

La haute direction militaire, avec le CEMD à sa tête, est engagée dans un dialogue continu avec les autorités civiles et les hauts fonctionnaires pour définir la politique de sécurité du Canada.

Seules une connaissance exhaustive et l'acceptation des processus politiques démocratiques qui fondent l'État canadien et sa relation avec le système international permettront aux militaires professionnels de collaborer efficacement dans cette structure civilo-militaire.

La Figure 3-2 illustre la relation entre les orientations civiles et militaires. Les politiciens et les fonctionnaires équilibrent les demandes contradictoires d'une population pluraliste et intègrent les programmes politiques, sociaux, économiques et financiers aux fins du bien-être global du pays. Les militaires professionnels donnent des avis sur les capacités militaires nécessaires pour appuyer ces programmes nationaux et contribuent à formuler des politiques de sécurité qui assurent la stabilité et l'influence internationale nécessaires au succès à long terme. Le chevauchement des deux sphères illustre le fait que la distinction entre le politique et le stratégique s'estompe à mesure que le point de vue s'élève. Les autorités civiles doivent examiner les moyens d'atteindre les objectifs politiques et les militaires professionnels doivent reconnaître l'incidence des facteurs politiques sur les plans stratégiques.

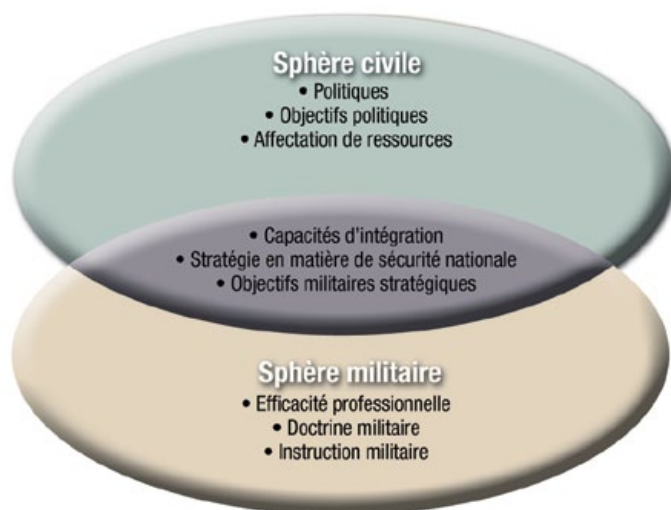


Figure 3-2 Interface entre la stratégie militaire et la politique civile

Des débats impartiaux et animés apportent une contribution majeure aux décisions d'orientation. En dernier ressort, ce sont toutefois les autorités civiles qui décident de l'emploi des forces armées en établissant des objectifs politiques et en affectant les ressources appropriées, tandis que les militaires professionnels mettent sur pied la force nécessaire pour atteindre ces objectifs. Seules une connaissance exhaustive et l'acceptation des processus politiques démocratiques qui fondent l'État canadien et sa relation avec le système international permettront aux militaires professionnels de collaborer efficacement dans cette structure civilo-militaire.

SECTION 3 LES IMPÉRATIFS FONDAMENTAUX ET LA PROFESSION

Les impératifs social et fonctionnel créent une tension dynamique du fait qu'ils séparent la profession militaire de la société canadienne à cause de son rôle unique, tout en tentant de l'intégrer solidement à cette même société. De plus, la structure organisationnelle de la profession militaire doit permettre de répondre aux exigences complexes des conflits modernes, d'où les nombreuses séparations internes. Cette structure est divisée en armées, en grades, en postes et en spécialités, ainsi qu'en divers types de responsabilité qui contribuent ensemble à fournir les compétences requises dans l'espace de combat contemporain. Ces diverses structures doivent être intégrées afin d'obtenir la synergie nécessaire à la réalisation du plein potentiel de la profession militaire. Une large gamme de relations professionnelles — à l'externe avec des clientèles clés et à l'interne entre les militaires — découlent de cette situation.

Ces forces de différenciation et d'intégration qui jouent entre la société et la profession militaire, et au sein de la profession elle-même, ont une influence profonde sur les caractéristiques professionnelles que sont la responsabilité, l'expertise, l'identité et l'éthos militaire, contribuant ainsi à expliquer le fonctionnement de la profession militaire au Canada.

Responsabilités

Comme il a été dit plus haut, les deux impératifs (social et fonctionnel) créent deux types de responsabilités. Le premier regroupe les responsabilités organisationnelles qui sont extérieures à la profession militaire et comprennent, à l'échelle nationale, les obligations envers la société canadienne, le ministre de la Défense nationale et le Gouvernement du Canada et, à l'échelle internationale, les obligations envers nos alliés. Le deuxième comprend les responsabilités professionnelles qui exigent le maintien des normes d'efficacité militaire les plus élevées au nom du peuple canadien.

Essentiellement, les responsabilités organisationnelles sont le « quoi » et les responsabilités professionnelles, le « comment » de la profession militaire. Ensemble, ces deux types de responsabilité garantissent l'efficacité globale des forces en assurant leur subordination aux autorités civiles et en définissant la nature de l'efficacité professionnelle.

Les responsabilités organisationnelles sont le « quoi » et les responsabilités professionnelles, le « comment » de la profession militaire.



Il existe un ensemble d'attentes réciproques entre la profession et la société qui découlent des conditions du service militaire.

Responsabilités organisationnelles

Il existe un ensemble d'attentes réciproques entre la profession et la société qui découlent des conditions du service militaire. Les membres des Forces canadiennes sont des volontaires. C'est pourquoi ils acceptent de plein gré le pouvoir statuaire de la chaîne de commandement de leur ordonner toute action légitime. Cela suppose qu'ils acceptent d'accomplir des tâches dangereuses ou de s'exposer au danger et de mettre ainsi en péril leur santé, voire leur vie. Les militaires sont également soumis à une discipline beaucoup plus stricte que dans la société civile. Ils doivent aussi accepter des restrictions à leurs droits et libertés, en tant que citoyens, car ils ne peuvent faire de déclarations publiques ni s'engager dans des activités politiques.

En contrepartie, le Gouvernement et les citoyens canadiens reconnaissent qu'ils ont certaines obligations officielles à l'égard des militaires. Au lieu du contrat social « non écrit » qui a toujours prévalu entre les forces armées et le Gouvernement, et par extension, le « grand public », le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants¹⁰ a conclu que « l'engagement national » — *qui est essentiellement un engagement moral* — à l'égard des Forces canadiennes doit être fondé sur les principes concrets suivants :

- « Les membres des Forces canadiennes doivent être rémunérés de façon juste et équitable pour les services qu'ils accomplissent et la

¹⁰ Comité permanent de la Défense nationale et des Anciens combattants, *Pour aller de l'avant : Plan stratégique pour l'amélioration de la qualité de vie dans les Forces canadiennes*, octobre 1998. <http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=1031525&Mode=1&Parl=36&Ses=1&Language=F>. (dernière consultation le 3 août 2003).

compétence dont ils font preuve dans l'exercice de leurs multiples tâches. Cette rémunération doit tenir compte adéquatement de la nature unique du rôle joué par les militaires.

- Tous les militaires et leurs familles doivent pouvoir disposer d'un logement abordable et convenable. Celui-ci doit être conforme aux normes modernes et aux attentes raisonnables de personnes qui vivent dans la société d'aujourd'hui.
- Les militaires et leurs familles doivent avoir accès à une panoplie complète et adéquate de services de soutien offerts dans les deux langues officielles afin d'assurer leur bien-être physique, financier et spirituel.
- Les anciens combattants et les personnes blessées au service du Canada doivent recevoir les égards, les soins et une rémunération appropriés, et toute décision les concernant doit être fondée sur le principe de la compassion.
- Il faut offrir aux militaires des possibilités raisonnables d'avancement et les traiter avec dignité et respect dans l'exercice de leurs fonctions. De plus, il faut leur fournir le matériel et l'équipement adaptés à leurs tâches. »

Dans sa réponse au rapport du Comité permanent, le Gouvernement a pris note des recommandations formulées par le Comité et a réaffirmé son « engagement à l'endroit des Forces canadiennes en tant qu'institution nationale ». Il a également déclaré que « les hommes et les femmes qui font partie des Forces canadiennes ont apporté une énorme contribution à leur pays. Ils méritent le respect et l'estime de leur Gouvernement et de leurs concitoyens¹¹ ».

La profession remplit son devoir de communication avec le peuple canadien de plusieurs façons, ce qui contribue à expliquer les exigences du professionnalisme militaire aux Canadiens et encourage la transparence des fonctions et modalités d'action de la profession.

Par exemple, des conférences publiques de divers types ouvrent le dialogue entre les militaires professionnels et le public intéressé. Certains de ces forums sont directement liés à la défense, p. ex., la Conférence des associations de la défense et le Forum sur la sécurité et la défense. D'autres sont plus généraux et comportent des interactions avec le monde des affaires, le monde universitaire et diverses organisations professionnelles. Par ailleurs, les cérémonies militaires rappellent à tous l'histoire, le patrimoine et les traditions dont les militaires canadiens sont fiers et favorisent un contact étroit entre les militaires professionnels et le public

¹¹ Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent de la Défense nationale et des Anciens combattants (CPDNAC) sur la qualité de vie dans les Forces canadiennes, 25 mars 1999. www.dnd.ca/hr/scondvafgraph/response1_f.asp?cat=1 (dernière consultation le 3 août 2003).

Les militaires professionnels reconnaissent qu'il n'est jamais facile de définir des objectifs politiques clairs en temps opportun; ce processus est toujours influencé par un ensemble complexe de considérations d'ordre national et international qui doivent être prises en compte.

canadien. Les médias servent souvent d'intermédiaire essentiel en renseignant les Canadiens sur le quoi, le comment et le pourquoi de la profession. Importante aussi est la présence des membres de la Première réserve au sein des collectivités du pays, puisqu'ils entretiennent avec ces dernières de solides rapports qui favorisent la compréhension et le soutien populaire à l'endroit de la profession militaire au Canada.

Les responsabilités organisationnelles au sein du ministère de la Défense nationale et à l'égard du Gouvernement du Canada imposent d'abord une exigence liée au système démocratique canadien, à savoir le contrôle de l'institution militaire par les autorités civiles. Les membres élus du Parlement exercent ce contrôle au nom du peuple canadien. De plus, ces responsabilités supposent l'établissement de normes en matière de reddition de comptes et de transparence ainsi que d'importantes relations avec diverses entités gouvernementales : le Parlement et ses comités responsables des questions de défense, le ministère des Anciens Combattants, le ministère des Affaires étrangères, le ministère du Solliciteur général, le Bureau du Conseil privé, le Conseil du Trésor, le Bureau du vérificateur général du Canada, etc. D'autres responsabilités organisationnelles sont imposées aux militaires en vertu de lois telles que la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi sur les droits de la personne*, la *Loi sur les langues officielles*, la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, la *Loi sur l'accès à l'information*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la *Loi sur le ministère de la Justice* et la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.

Une autre responsabilité organisationnelle consiste à fournir des avis professionnels au gouvernement sur des questions variées ayant des incidences militaires. Le CEMD, qui est responsable de la stratégie militaire, notamment des plans et des besoins, joue un rôle clé dans le processus politique en conseillant le gouvernement sur les besoins, les capacités et les options militaires. Les avis qu'il donne concernent le moment opportun d'engager des forces militaires pour résoudre un problème géopolitique, les modalités d'emploi de ces forces, et, par-dessus tout, les conséquences éventuelles, positives et négatives, de leur emploi. Ils doivent aussi traiter des conséquences d'un manque de ressources sur l'efficacité professionnelle militaire.

À ce niveau politico-stratégique, l'incertitude et l'ambiguïté sont des facteurs constants du processus décisionnel. Les militaires professionnels reconnaissent qu'il n'est jamais facile de définir des objectifs politiques clairs en temps opportun; ce processus est toujours influencé par un ensemble complexe de considérations d'ordre national et international qui doivent être prises en compte. À noter que la nécessité de fournir des avis judicieux suppose des aptitudes très poussées dans le domaine de l'évaluation des risques et que ce sont principalement les haut gradés de la profession qui exercent cette responsabilité.

Responsabilités professionnelles

Les responsabilités professionnelles coexistent avec les responsabilités organisationnelles. Les responsabilités professionnelles prédominantes sont associées au maintien de l'efficacité opérationnelle ainsi qu'à la mise sur pied et à l'utilisation appropriées et efficaces de forces militaires. Par conséquent, les professionnels doivent démontrer de très grandes compétences dans la mise sur pied et l'emploi de forces armées sur mer, sur terre et dans les airs. Les chefs à tous les niveaux doivent s'assurer que tous les militaires comprennent bien la nécessité d'un esprit combatif qui est au cœur de l'éthos militaire et du succès des opérations. Ils doivent rendre compte au Gouvernement et à la société de la façon dont ils remplissent ces graves obligations.

En ce qui concerne les responsabilités professionnelles, le CEMD est la tête dirigeante de la profession militaire au Canada et il est pleinement responsable devant le Gouvernement et les citoyens du bien-être des membres de la profession. Il est assisté dans cette tâche par neuf principaux conseillers professionnels : le Vice-chef d'état-major de la Défense (VCEMD), le Chef d'état-major des Forces maritimes (CEMFM), le Chef d'état-major de l'Armée de terre (CEMAT), le Chef d'état-major de la Force aérienne (CEMFA), le Commandant du COMFEC, le Commandant du COM Canada, le Commandant du COMSOCAN, le Commandant du COMFOSCAN, et le Chef du personnel militaire (CPM). Au sein de la structure institutionnelle et de commandement des Forces canadiennes, chacun d'eux a des responsabilités et des rôles particuliers qui dépendent des secteurs sur lesquels portent essentiellement leurs avis au CEMD.

Le VCEMD est l'adjoint du CEMD, comme le stipule la *Loi sur la Défense nationale*, et il fournit des avis qui ont trait à l'ensemble des responsabilités de ce dernier. Les trois chefs d'état-major d'armée (CEMA) dirigent le Commandement maritime, le Commandement de la Force terrestre et le Commandement aérien respectivement, et ils sont responsables de mettre sur pied et de maintenir des forces opérationnelles et

Les responsabilités professionnelles prédominantes sont associées au maintien de l'efficacité opérationnelle ainsi qu'à la mise sur pied et à l'utilisation appropriées et efficaces de forces militaires.

Le CEMD est la tête dirigeante de la profession militaire au Canada et il est pleinement responsable devant le Gouvernement et les citoyens du bien-être de la profession.



Sous la direction du CEMD, les hauts dirigeants des Forces canadiennes sont responsables du bon état et de l'intendance générale de la profession.

de voir aux opérations courantes. Cette responsabilité fait en sorte qu'ils doivent établir, conjointement avec les commandements de niveau opérationnel, une doctrine interarmées appropriée pour chaque armée et offrir la formation nécessaire dans le domaine des opérations interarmées. En outre, les trois chefs d'état-major d'armée donnent des avis professionnels stratégiques au CEMD sur tous les aspects de leur commandement : questions techniques et opérationnelles, problèmes de personnel et toute autre affaire reliée à leur armée respective.

Au nom du CEMD, les commandants de niveau opérationnel (COMFEC, COM Canada, COMSOCAN, COMFOSCAN) fournissent des directives opérationnelles aux forces déployées dans le cadre d'opérations expéditionnaires et nationales, et exercent le commandement et le contrôle de ces forces. En raison de ces rôles institutionnels, ces commandants sont les principaux conseillers professionnels du CEMD en matière de doctrine opérationnelle interarmées.

Le CPM est le principal conseiller professionnel en matière d'orientation stratégique sur les questions relatives au personnel militaire et sur la conformité des FC aux lois pertinentes du Gouvernement canadien.

Sous la direction du CEMD, les hauts dirigeants des Forces canadiennes, à commencer par les membres du Conseil des Forces armées (CFA) et du Conseil de commandement du CEMD, sont responsables du bon état et de l'intendance générale de la profession, notamment du maintien d'un éthos militaire sain. L'éthos rapproche les impératifs fonctionnel et social de façon à susciter la confiance des Canadiens et, combiné au respect mutuel entre les militaires professionnels et les autorités politiques, permet un degré substantiel d'autoréglementation. L'adjudant-chef des Forces canadiennes et l'adjudant-chef/premier maître de 1^{re} classe de chacune des armées partagent la responsabilité du bon fonctionnement de la profession, particulièrement en ce qui concerne l'ordre, la discipline ainsi que les coutumes et les traditions militaires.

Les responsabilités professionnelles des nouveaux militaires comprennent le perfectionnement personnel et l'adhésion à tous les principes de la profession. Autrement dit, ils doivent agir individuellement en professionnels. Leurs responsabilités en matière de leadership, de bien-être et de perfectionnement des autres membres de la profession augmentent à mesure qu'ils prennent de l'expérience et montent en grade. Ils s'efforcent sans cesse d'harmoniser la culture des Forces canadiennes avec l'éthos de la profession. Le leadership à cet égard implique également qu'il faille gérer l'évolution de la profession de manière qu'elle puisse répondre aux besoins futurs. Par conséquent, le jugement professionnel doit servir non seulement à combler les besoins actuels, mais aussi à prévoir les ressources pour les besoins futurs. Cela implique la réévaluation de

l'expertise nécessaire pour remplir des rôles en évolution et de nouvelles tâches. De même, une telle intendance doit prévoir et déceler les changements relatifs aux conditions sociales et culturelles et s'y adapter, tout en veillant à préserver les valeurs fondamentales des militaires et des civils canadiens.

Les responsabilités professionnelles à l'égard des alliés découlent de l'appartenance à des organisations internationales et du respect d'ententes et de traités internationaux précis. Ces responsabilités, qui sont d'un ordre inférieur aux responsabilités envers le Canada, sont néanmoins importantes et exigent une adaptation aux engagements, à l'interopérabilité et à l'évolution des opérations interalliées. Le respect accordé aux militaires professionnels canadiens par leurs homologues des forces alliées où ils sont affectés, dans le cadre d'un vaste système de missions de liaison et d'échange, est un important facteur identitaire. Ces missions d'échanges et de liaison touchent à la fois des officiers et des maîtres de 2^e classe/sergents et militaires de grade supérieur détachés auprès d'autres forces militaires nationales et de grandes organisations internationales comme l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et l'Organisation des Nations Unies (ONU). La participation presque continue à une grande variété d'exercices internationaux améliore directement les compétences professionnelles et l'interopérabilité avec les alliés.

L'ensemble de ces responsabilités professionnelles impose une obligation critique particulière aux membres de la profession militaire au Canada. Les militaires sont toujours des représentants du Gouvernement du Canada, au sens le plus large du terme. Même en l'absence de tout autre agent ou représentant de l'autorité canadienne, ils doivent agir en toutes circonstances dans l'intérêt du Canada.

Les militaires sont toujours des représentants du Gouvernement du Canada, au sens le plus large du terme.



Seule l'application professionnelle et collective de l'ensemble de l'expertise dont l'organisation dispose peut assurer l'efficacité opérationnelle et le succès de la mission.

Expertise

Une grande partie de l'expertise revendiquée par les militaires professionnels les différencie nettement des civils. Parallèlement, l'impératif social exige que les membres de la profession comprennent la nature de leur société d'appartenance, soit la structure politique, la règle du droit et les relations civilo-militaires qui la caractérisent. Cela fait partie de l'expertise et prend de l'importance à mesure que l'on monte en grade, de sorte que les hauts dirigeants de la profession peuvent assurer une intendance efficace et donner des avis éclairés aux autorités civiles. À l'interne, l'expertise est clairement différenciée et répartie dans l'ensemble de la profession. La priorité étant accordée aux opérations, l'expertise s'articule autour d'une base de connaissances fondamentales directement liées à l'application de la force militaire et à d'autres types de connaissances. Les connaissances auxiliaires et les connaissances spécialisées permettent d'utiliser cette expertise fondamentale avec le maximum d'efficacité.

Les connaissances fondamentales : Le bagage de connaissances théoriques unique qui est au cœur de la profession militaire est le Système général des guerres et des conflits; ce dernier se compose des sous-systèmes tactique, opérationnel, stratégique et politico-militaire, qui sont imbriqués les uns dans les autres par ordre ascendant. Le Système général des guerres et des conflits est illustré à la Figure 3-3.



Figure 3-3 Système général des guerres et des conflits

Ces connaissances portent sur la tactique et la doctrine tactique; le vaste domaine de l'art opérationnel; les dimensions opérationnelles, technologiques, logistiques et sociales de la stratégie; les relations civilo-militaires; la théorie et la pratique en matière de commandement et de leadership; ainsi que la théorie et la pratique en matière de professionnalisme militaire.

La transmission de ce bagage de connaissances commence avec le processus de socialisation du début de la carrière militaire et prend de plus en plus d'ampleur à mesure que celle-ci progresse.

Au niveau tactique individuel, ces connaissances fondamentales peuvent varier autant que la science du combat d'un commandant de section d'infanterie par rapport à celle d'un capitaine de frégate ou d'un pilote de CF-18. Orchestrer le combat à un niveau tactique élevé et diriger les forces au niveau opérationnel exigent par contre des compétences différentes, même si ces dernières ont beaucoup de points en commun. Aux niveaux stratégique et politico-stratégique, une compréhension fine des deux types de stratégie décrits dans *Diriger les institutions*, la stratégie de l'annihilation et la stratégie bipolaire, est essentielle.

En outre, il est de plus en plus nécessaire de miser sur une expertise des opérations interarmées, interalliées et interinstitutions. Alors qu'auparavant, l'expertise fondamentale directement liée aux diverses armées (terre, mer et air) avait tendance à délimiter ces dernières, contribuant ainsi à renforcer le caractère distinctif de leur identité, aujourd'hui, cette expertise a plutôt un rôle intégrateur. Par conséquent, elle influera sur l'application de l'éthos militaire à des concepts comme l'esprit d'équipe, le leadership de la profession et l'évolution des cultures au sein des diverses armées. Les quatre commandants de niveau opérationnel et les trois CEMA ont la responsabilité de déterminer la nature précise de cette expertise et la façon de l'intégrer dans la doctrine des Forces canadiennes et de leurs trois armées.

Connaissances auxiliaires : Les connaissances auxiliaires concernent tous les aspects essentiels au soutien d'une grande organisation dont la principale fonction est de mener des opérations efficaces dans l'ensemble du spectre d'intensité des conflits, y compris dans les opérations de combat. Ces connaissances sont habituellement organisées en systèmes de soutien hautement différenciés, comme les communications, la logistique, les ressources humaines, le droit, et les systèmes de perfectionnement professionnel. Cette catégorie englobe également une très vaste gamme d'expertises liées à des disciplines nombreuses : histoire canadienne, histoire militaire, science politique, psychologie, sociologie, anthropologie, théorie de la gestion, etc.

La division de l'expertise entre connaissances fondamentales et connaissances auxiliaires caractérise la nature collective de la profession militaire.

Tout en exerçant leur profession civile, ces doubles professionnels sont moralement tenus de trouver un équilibre entre les besoins individuels et collectifs.

Les militaires professionnels canadiens sont donc unifiés par un concept de loyauté envers les Forces canadiennes qui transcende le caractère distinctif des armées ou des rôles.

La division de l'expertise entre connaissances fondamentales et connaissances auxiliaires caractérise la nature collective de la profession des armes. Seule l'application professionnelle et collective de l'ensemble de l'expertise dont l'organisation dispose peut assurer l'efficacité opérationnelle et le succès de la mission. Quels que soient son grade, son rôle ou sa spécialisation technique, chaque militaire apporte une contribution indispensable à l'ensemble de la profession militaire, parce qu'il est d'abord et avant tout un membre de cette profession.

Les connaissances spécialisées : La profession militaire au Canada se caractérise également par la présence de groupes dont l'expertise n'est pas proprement militaire, mais relève de professions civiles. Les médecins, les avocats, les aumôniers, les ingénieurs et les psychologues, notamment, font partie d'associations professionnelles externes et doivent se conformer à un deuxième code de déontologie, en plus de l'éthos militaire. En effet, des organismes n'appartenant pas à la profession militaire peuvent légalement imposer des mesures disciplinaires à ces professionnels dans certaines circonstances.

Professionnels à double titre, ces derniers fournissent des avis et des services spécialisés aux membres de la chaîne de commandement sur des questions relatives au bien-être des individus et sur des sujets d'intérêt collectif touchant l'organisation. À leur tour, les chefs ont besoin d'une assistance spécialisée pour faire face efficacement aux exigences et aux difficultés du service militaire. Des services médicaux, juridiques et spirituels ainsi qu'une gamme étendue d'autres services au personnel sont essentiels au bien-être des membres de l'organisation et, par conséquent, à la santé de l'organisation elle-même.

Les doubles professionnels sont tenus par l'éthos militaire et leur responsabilité envers les Forces canadiennes de résoudre les conflits pouvant survenir entre les impératifs opérationnels et professionnels; ils doivent comprendre et accepter la responsabilité prépondérante du commandant, à savoir l'accomplissement de la mission. Tout en exerçant leur profession civile, ces doubles professionnels sont moralement tenus de trouver un équilibre entre les besoins individuels et collectifs. Cependant, ils doivent comprendre les directives et les objectifs opérationnels et s'y conformer, sauf s'ils sont manifestement illégitimes. Dans l'ensemble de la chaîne de commandement, les commandants comprennent l'importance des services offerts par les doubles professionnels et doivent peser soigneusement les conséquences individuelles et organisationnelles quand ils définissent les impératifs opérationnels et cherchent des moyens d'accomplir la mission.

L'identité militaire

Les membres de la profession militaire se distinguent d'abord par leur armée d'appartenance — soit les éléments traditionnels Mer, Terre et Air —, puis par la fonction qu'ils exercent : combat, soutien ou spécialisation. Ils se différencient ensuite par leur rôle particulier durant les opérations. Enfin, les membres de la profession se distinguent clairement par le grade. Fondamentale à cet égard est la division entre les officiers brevetés et les MR. Il existe différentes catégories d'officier : les officiers subalternes, les officiers supérieurs et les officiers généraux. Les militaires du rang sont les soldats, les sous-officiers et les adjudants (adjudants, adjudants-maîtres et adjudants-chefs) ainsi que leurs équivalents dans la Marine (matelots de 2^e classe, matelots de 1^{re} classe et matelots-chefs, maîtres et premiers maîtres). Chacune de ces nombreuses différences fait partie de l'identité professionnelle militaire.

Cependant, ces identités distinctes se fondent dans une commune loyauté envers la règle de droit et le gouvernement. En fait, cette loyauté primordiale se situe au sommet d'une hiérarchie de loyautés vouées, par ordre descendant, au droit et au gouvernement, aux Forces canadiennes, puis aux unités et aux branches des diverses armées. Les militaires professionnels canadiens sont donc unifiés par un concept de loyauté envers les Forces canadiennes qui transcende le caractère distinctif des armées ou des rôles.

Les membres de la profession des armes au Canada partagent une loyauté commune envers les Forces canadiennes de même qu'ils préconisent et appuient des politiques qui favorisent l'efficacité organisationnelle de cette force unifiée.



Le maintien des normes de professionnalisme les plus élevées constitue un défi permanent qui exige un solide engagement et beaucoup d'efforts de la part de tous les professionnels militaires



L'éthos

C'est dans l'éthos militaire, par la détermination des valeurs militaires fondamentales et des croyances et attentes uniques qui sont propres au service militaire, que la différence entre les membres de la profession militaire et la société canadienne se manifeste le plus clairement. Cependant, l'intégration des valeurs canadiennes fondamentales et l'importance suprême de servir le Canada avant soi-même contribuent à garantir que les militaires professionnels demeurent fermement rattachés à leur société d'appartenance.

Comme on l'a dit précédemment, l'éthos militaire systématise les croyances et attentes relatives au service militaire de manière à unifier l'ensemble des membres de la profession. Tous les militaires acceptent sans exception de s'exposer au danger lorsqu'ils en reçoivent l'ordre. Tous acceptent de prendre les armes au besoin, sauf en cas d'exception prévue par la loi, comme c'est le cas pour les aumôniers. Enfin, les valeurs militaires fondamentales — devoir, loyauté, intégrité et courage — sont reconnues par tous les militaires et sont au cœur de la profession des armes.

Le devoir est la valeur fondamentale absolue qui décrit parfaitement ce que signifie être un militaire professionnel. Faire son devoir signifie que l'on a compris et que l'on assume ses responsabilités avec courage et intégrité.

Les membres de la profession militaire au Canada partagent une loyauté commune envers les Forces canadiennes de même qu'ils préconisent et appuient des politiques qui favorisent l'efficacité organisationnelle de cette force unifiée.



SECTION 4 LE SOUTIEN DE LA PROFESSION

Le maintien des normes de professionnalisme les plus élevées constitue un défi permanent qui exige un solide engagement et beaucoup d'efforts de la part de tous les professionnels militaires. Les facteurs essentiels qui permettent de relever ce défi sont : un leadership exemplaire, des politiques et des programmes de soutien, un système de perfectionnement professionnel ciblé, le respect de l'histoire, du patrimoine et des traditions, ainsi qu'une autoréglementation efficace et crédible.

Leadership

Dans les Forces canadiennes, le leadership est défini comme la capacité de *diriger, motiver et habiliter de manière à ce que la mission soit accomplie avec professionnalisme...*, et chercher en même temps à développer ou à améliorer les capacités qui contribuent au succès de la mission. Les chefs forts et efficaces sont les piliers du professionnalisme militaire. La présence de tels chefs garantit l'amélioration constante de l'efficacité et du rendement de la profession. Ces chefs établissent et maintiennent les normes de la profession et, grâce à leur exemple et à leurs encouragements, ils incitent les militaires à refléter ces normes dans leur comportement. À chaque niveau, les chefs contribuent au professionnalisme en exerçant une influence sur l'éducation, la formation et l'autoperfectionnement, de façon à ce que tous les aspects de l'expérience militaire soient instructifs et gratifiants sur le plan professionnel. Ils exigent l'excellence et, en général, créent un milieu de nature à mettre tout le monde à contribution.

Par-dessus tout, les chefs efficaces incarnent l'éthos militaire, et surtout, les valeurs fondamentales du professionnalisme militaire. Ils veillent à ce que les militaires comprennent que leur devoir envers leur pays et leurs compagnons est au cœur de la profession militaire. Les chefs montrent également que la loyauté peut et doit s'exprimer aussi bien



La profession est maintenue grâce au leadership, aux politiques et programmes, au perfectionnement professionnel, à l'histoire, au patrimoine et aux traditions et à l'autoréglementation.

Des chefs forts et efficaces garantissent que la profession s'efforce sans cesse d'améliorer son efficacité.



Les politiques et les programmes institutionnels qui concernent le personnel, l'éthique, l'éducation, la formation, les doctrines, les carrières ou la qualité du milieu de travail doivent appuyer et renforcer l'éthos militaire ainsi que les caractéristiques du professionnalisme militaire.

envers les supérieurs et les autorités civiles qu'envers les subordonnés. Or, seule une intégrité inattaquable peut assurer une telle loyauté, en particulier lorsque la tension entre la réalisation de la mission et la garantie du bien-être des subordonnés est forte. Tous les militaires doivent savoir que les décisions prises reflètent une évaluation honnête et fidèle de la réalité. Les chefs professionnels rendent compte de leurs décisions et y restent fidèles.

Enfin, les chefs agissent courageusement sur le plan physique, mais plus particulièrement sur le plan moral. En résumé, toutes ces valeurs consistent à agir de façon appropriée compte tenu des circonstances.

En somme, l'accomplissement du devoir en fonction des informations disponibles résume toutes ces valeurs. Dans la profession des armes au Canada, on différencie la direction de personnes décrite dans *Le leadership dans les Forces canadiennes : Diriger des personnes* de la direction de la profession et des FC, qui est davantage axée sur la stratégie et qui est décrite dans *Le leadership dans les Forces canadiennes : Diriger l'institution*.

Politiques et programmes

Les politiques et les programmes institutionnels qui concernent le personnel, l'éthique, l'éducation, la formation, les doctrines, les carrières ou la qualité du milieu de travail doivent appuyer et renforcer l'éthos militaire ainsi que les caractéristiques du professionnalisme militaire. Toutes ces politiques doivent promouvoir les valeurs militaires fondamentales, soit le devoir, la loyauté, l'intégrité et le courage, ainsi que la discipline, l'esprit combatif, le travail d'équipe, et la condition physique. Les politiques en matière de ressources humaines et les programmes de qualité de vie devraient être fondés sur les caractéristiques pertinentes — responsabilité et expertise — et refléter le rôle, le grade et les responsabilités des militaires au sein de la profession. C'est seulement par la diffusion de politiques alignées sur ces principes que l'identité des militaires professionnels demeurera distincte de celle de leurs homologues civils et reflétera entièrement leur but premier.

Les hauts dirigeants de la profession orientent les politiques et le CPM y joue un rôle spécial puisqu'il a la responsabilité de s'assurer que les politiques touchant le personnel militaire appuient pleinement les normes les plus élevées de professionnalisme dans l'ensemble des Forces canadiennes.

Perfectionnement professionnel

Le perfectionnement professionnel est un élément central de la santé de la profession militaire. C'est d'abord le mécanisme par lequel les recrues s'initient à la profession. Elles sont sensibilisées à l'éthos militaire et commencent à assimiler cette philosophie de service. À mesure que les militaires s'imprègnent de leur identité professionnelle sous tous ses aspects et acceptent les responsabilités qui s'y rattachent, l'acquisition de l'expertise dont ils ont besoin s'accélère.

Au début, le perfectionnement est essentiellement fondé sur des règles. Les militaires acquièrent des compétences initiales pour lesquelles la solidité du jugement n'est pas encore une priorité absolue. Cependant, le perfectionnement doit rapidement évoluer vers une approche fondée sur les principes. Par la suite, les militaires professionnels doivent développer un esprit critique et apprendre à faire preuve d'innovation et à peser attentivement les options qui s'offrent. Les dilemmes intellectuels et moraux sont la norme dans les environnements opérationnels et socioculturels complexes où les militaires professionnels travaillent de nos jours et où ils travailleront dans le futur. Les normes les plus élevées de professionnalisme ne peuvent être maintenues que si le système de perfectionnement professionnel prépare les militaires à cette réalité tout au long de leur carrière.

Le perfectionnement professionnel est un processus cumulatif graduel permettant aux militaires de renforcer leurs connaissances et leurs qualifications professionnelles et d'affirmer leur identité. L'acquisition de la maîtrise des connaissances fondamentales qui unifient tous les membres de la profession s'échelonne sur toute la carrière. Les recrues sont d'abord exposées à cet ensemble de connaissances fondamentales dont l'ampleur et la portée s'accroissent au fil du temps. Les connaissances fondamentales nécessaires pour appliquer directement la force militaire sont enseignées à ceux qui sont responsables de cette fonction, selon une progression qui exige des capacités et une compréhension de plus en plus grandes. Le perfectionnement des spécialistes et de ceux qui occupent des postes de soutien s'effectue de la même manière. Au sommet de sa carrière professionnelle, le militaire est un véritable expert ayant développé un jugement sûr dans l'application de la force militaire.

Il relève le défi complexe de la gouvernance en misant sur la centralisation du processus de planification et d'élaboration de concepts et sur la décentralisation du processus d'exécution. Le CPM est globalement responsable de l'orientation et de la coordination du perfectionnement professionnel dans les FC. Le commandant de l'Académie canadienne de la Défense est responsable de l'ensemble du perfectionnement professionnel commun et s'acquitte de ses fonctions principalement par l'entremise des Collèges militaires royaux, du Collège des Forces canadiennes et du

Le perfectionnement professionnel est un processus cumulatif graduel permettant aux militaires de renforcer leurs connaissances et leurs qualifications professionnelles et d'affirmer leur identité.



Centre de perfectionnement professionnel des MR. Chaque armée participe à l'enseignement d'une partie des connaissances fondamentales en se concentrant sur les piliers suivants : éducation, formation et expérience au niveau tactique.

Histoire, patrimoine et traditions

La connaissance de l'histoire, du patrimoine et des traditions militaires du Canada renforce la profession en soulignant l'importance des valeurs immatérielles.

En sont des exemples la fierté que l'on éprouve à commémorer les batailles remportées et les conflits évités et l'effet motivant des traditions et du cérémonial militaires. Il faut donc célébrer les réalisations passées et préserver les coutumes uniques des trois armées. Il est essentiel pour le maintien du professionnalisme militaire canadien de commémorer les exploits des Forces canadiennes et de préserver les coutumes et les traditions qui favorisent la cohésion et l'esprit de corps.



Autoréglementation

Une des caractéristiques essentielles de toute profession, y compris la profession militaire, est d'exercer un contrôle sur ce qui se fait en son nom.

Ce contrôle est accordé à la profession par la société parce que sa fonction est essentielle au bien-être de cette société et qu'elle est la seule à pouvoir l'exercer. Les membres de la profession militaire doivent donc s'autoréglementer afin d'inspirer confiance au Gouvernement et à la société qu'ils servent.

Les diverses étapes professionnelles — entrée, progression, sortie — sont réglementées en fonction des dispositions des lois fédérales en matière d'égalité et des principes du mérite ayant cours dans la société démocratique canadienne. Ainsi, les candidats aptes peuvent s'enrôler tandis que ceux qui ne satisfont pas aux normes de la profession sont éliminés légitimement dans le respect des normes constitutionnelles et des obligations légales.

La profession doit également réglementer les connaissances systématiques et théoriques sur lesquelles elle se fonde. De nombreux établissements d'enseignement et de formation au sein des Forces canadiennes travaillent continuellement à développer l'expertise professionnelle requise. Il s'agit notamment des écoles où se donnent les cours sur le leadership et les opérations à l'intention des officiers et des MR, de l'Académie canadienne de la Défense et de ses éléments subordonnés : le Collège des Forces canadiennes, le Collège militaire royal du Canada, le Collège militaire royal de Saint-Jean, l'Institut du leadership des Forces canadiennes et le Centre de perfectionnement professionnel des MR. Il existe également des bagages de connaissances propres à chacune des trois armées, grâce auxquels elles peuvent dominer dans leurs dimensions respectives de l'espace de combat contemporain, et qu'elles doivent tenir à jour.

Ces bagages de connaissances professionnelles sont normalement codifiés en diverses doctrines. Empruntant librement à un large éventail de disciplines externes, ces connaissances sont néanmoins intégrées à l'expertise centrale requise pour l'application de la force militaire. À cet égard, discussions et débats sont fortement encouragés afin d'éclairer les décisions, de maintenir un dialogue permanent entre les membres et d'améliorer la santé globale de la profession. De tels débats ont lieu dans l'ensemble de la profession par le truchement des revues professionnelles, des réunions des conseils de doctrine et d'autres comités, et des établissements d'enseignement supérieur.

Les membres de la profession militaire doivent donc s'autoréglementer afin d'inspirer confiance au Gouvernement et à la société qu'ils servent.

Si la profession possède une certaine latitude en matière d'autoréglementation, elle doit néanmoins rendre des comptes aux autorités civiles.

La gestion courante de la profession repose principalement sur des documents internes tels que les Ordonnances et règlements royaux applicables aux Forces canadiennes et un éventail complet de politiques et de doctrines. Les questions internes liées à l'avancement, au statut, aux récompenses et aux grades sont habituellement susceptibles de révision par les hauts dirigeants de la profession. Quant au bon ordre et à la discipline, les normes en sont établies par le Code de discipline militaire de la profession sur lequel s'appuie la profession pour régler les cas d'infraction à la discipline traduits devant un tribunal militaire (procès sommaires et cours martiales). Ces instruments officiels existent certes, mais les professionnels militaires observent généralement une discipline personnelle rigoureuse qui minimise le recours aux tribunaux pour assurer le bon ordre.

En plus du Code, il existe divers instruments d'enquête au sein de la profession, comme les enquêtes sommaires et les commissions d'enquête qui soutiennent les décisions administratives et la gestion du personnel et du matériel. De plus, le CEMD participe à la réglementation de la profession en publiant des ordonnances et des instructions, telles que les Directives à l'intention des commandants d'unité, et en établissant et en contrôlant les règles d'engagement relatives aux opérations. Occasionnellement, le CEMD peut convoquer des conseils et des comités spéciaux chargés de préparer des rapports sur des questions relatives à la réglementation professionnelle. Le Chef du Service d'examen évalue les programmes et effectue des vérifications internes indépendantes. Il met l'accent sur l'éthique professionnelle et les conflits d'intérêts.

Si la profession possède une certaine latitude en matière d'autoréglementation, elle doit néanmoins rendre des comptes aux autorités civiles. Le Parlement exerce une importante fonction de surveillance et, en fait, le CEMD présente tous les ans un rapport sur l'état de l'institution et de la profession. Des militaires professionnels de haut niveau sont fréquemment appelés à témoigner devant des comités du Parlement afin de les renseigner sur une foule de questions institutionnelles et professionnelles.

Les Forces canadiennes et la profession sont en outre assujetties à la surveillance et à l'examen de certains organismes centraux dont l'indépendance par rapport aux ministères fédéraux est essentielle au bon fonctionnement du gouvernement. Ces organismes, qui ont qualité pour intervenir, au besoin, comprennent le Bureau du Conseil privé, le Conseil du Trésor et le Bureau du vérificateur général. Ce dernier présente tous les ans un rapport au Parlement sur son évaluation du ministère de la Défense nationale, y compris les Forces canadiennes. Ces rapports ont invariablement des effets plus ou moins grands sur la profession militaire.

SECTION 5 CONCLUSION

Une profession militaire en bonne santé assure un juste équilibre entre l'impératif fonctionnel d'efficacité professionnelle et l'impératif social exigeant que les militaires demeurent subordonnés aux autorités civiles et incarnent les valeurs nationales. Un important indicateur de ce juste équilibre est la légitimité que les autorités civiles, et surtout la société canadienne, reconnaissent à la profession. La population canadienne est certainement influencée par l'idée qu'elle se fait de la compétence des forces militaires dans l'exécution de leurs rôles. Tant que les Forces canadiennes participeront à des opérations complexes et dangereuses dans l'ensemble du spectre des conflits, la population présumera que cette compétence implique une grande aptitude au combat.

Du point de vue des Canadiens, la façon dont les membres de la profession accomplissent leur mission compte autant que cette dernière. En d'autres termes, les militaires doivent satisfaire aux attentes du public en ayant toujours un comportement et une conduite exemplaires. À cette fin, il faut veiller à ce que le militaire professionnel canadien serve toujours son pays avec honneur.



CHAPITRE

4

ADAPTATION AUX DÉFIS DE L'AVENIR

SECTION 1	PÉRENNITÉ DE LA PROFESSION MILITAIRE	65
SECTION 2	GÉRER L'ÉVOLUTION DE LA PROFESSION MILITAIRE.....	70
SECTION 3	CONCLUSION	79

SECTION 1 PÉRENNITÉ DE LA PROFESSION MILITAIRE

Introduction

La profession militaire au Canada reflète l'évolution historique du pays et de son rôle sur la scène internationale qui, au cours du dernier siècle, ont été profondément influencés par les guerres mondiales et les conflits régionaux.

Après la Deuxième Guerre mondiale et pour la première fois dans l'histoire canadienne, des forces permanentes considérables ont été maintenues en service à un haut niveau de préparation, et cela durant toute la guerre froide. Pendant cette période, les Forces canadiennes ont entrepris un grand nombre de missions qui ont joué un rôle majeur dans le maintien de la paix dans le monde, chacune contribuant à la spécificité du professionnalisme militaire canadien. À la fin de la guerre froide, le maintien de la paix a évolué pour tenir compte des nouvelles idées sur la sécurité et la stabilité internationales et de l'importance qu'on accordait désormais aux droits de la personne et aux questions humanitaires. Le nouvel environnement a engendré de nouvelles missions dangereuses, moralement complexes et d'une difficulté sans précédent, qui ont mis à l'épreuve la profession dans son essence même. De nos jours, une force plus restreinte, polyvalente, déterminée à assurer l'interopérabilité avec les alliés, continue à exécuter une multitude impressionnante de tâches, y compris le combat rapproché sur terre, sur mer et dans les airs.

Comme toujours, les Forces canadiennes continuent de fonctionner selon les principes de la sécurité collective par l'entremise d'une multitude d'organisations internationales et de coalitions alliées. Afin de demeurer efficaces, les membres de la profession militaire au Canada doivent continuer de s'adapter pour maintenir les normes les plus élevées de professionnalisme dans l'accomplissement de leur devoir envers les Canadiens.

À la fin de la guerre froide, le maintien de la paix a évolué pour tenir compte des nouvelles idées sur la sécurité et la stabilité internationales et de l'importance qu'on accordait désormais aux droits de la personne et aux questions humanitaires.

Les décisions et les mesures prises par les MR peuvent — et c'est souvent le cas — avoir des conséquences jusqu'aux niveaux politique et stratégique.

Stratégie cohérente pour l'avenir

Le succès des Forces canadiennes à relever les défis de demain sera déterminé en partie par l'évolution des caractéristiques de la profession, laquelle sera fonction des changements environnementaux et de l'orientation stratégique fournie par les hauts dirigeants. La gestion de ces changements est particulièrement importante. Une réaction trop lente ferait perdre sa pertinence à la profession, tandis qu'une réaction précipitée, qui court-circuiterait la réflexion et le jugement, la mettrait sur une voie de garage.

Les Forces canadiennes sont désormais aptes à agir efficacement dans divers types de conflit, de concert avec leurs alliés, en particulier les États-Unis. La stratégie visant à assurer cette capacité dans l'avenir est énoncée dans la politique de défense du Canada et plusieurs documents stratégiques des Forces canadiennes et du Ministère comme le concept-cadre intégré (CCI). Un programme de perfectionnement professionnel à long terme, fondé sur le CCI et conçu pour améliorer le professionnalisme des officiers et des MR, est en cours et progresse rapidement.

Afin de s'adapter efficacement à l'environnement extérieur, la profession devra sans cesse améliorer sa compréhension et sa connaissance des nouveaux types de conflit, ce qui se répercutera directement sur la responsabilité et l'expertise. La nature de l'environnement exigera que les militaires de tous grades fassent preuve d'un rare professionnalisme.

Déjà en vigueur, cette exigence se comprend et s'explique par le concept de « caporal stratégique ». En effet, les décisions et les mesures prises par les matelots de 1^{re} classe/caporaux et militaires de grade supérieur et leurs subordonnés ont souvent des conséquences jusqu'aux niveaux politique et stratégique, le caractère changeant des opérations ayant tendance à accroître les rôles et les responsabilités des MR. Ces réalités soulèveront des questions sur les notions de responsabilité, d'expertise, d'identité et d'éthos.



Les analyses de la défense stratégique à long terme permettent de prévoir des changements pouvant poser des défis considérables à la profession militaire dans le futur. Ces changements se regroupent en quatre catégories : technologie, géopolitique, politique gouvernementale, et dynamique socioculturelle et démographie au Canada. Les défis que constituent ces changements imposeront un lourd fardeau aux chefs de tous les niveaux, plus particulièrement aux hauts dirigeants responsables de l'intendance de la profession.

Même si les prévisions sur l'environnement opérationnel du futur sont pour le moins incertaines, les chefs doivent reconnaître les implications professionnelles des défis qui nous attendent et y répondre de façon proactive en temps opportun. Comme le montre la méthode de planification axée sur des scénarios que le Ministère utilise dans sa planification stratégique, la clé des succès futurs consiste moins à prédire avec exactitude les besoins probables qu'à se préparer à répondre à une foule de besoins dans divers domaines : concepts professionnels dynamiques, méthodes de perfectionnement professionnel, structures souples pour les forces armées.

Principes pour guider l'évolution de la profession des armes

Seule la gestion attentive de l'évolution de la profession militaire, selon les principes mentionnés ci-dessous, peut produire le résultat souhaité — des Forces canadiennes professionnelles, efficaces sur le plan opérationnel, et qui jouissent de la confiance des Canadiens.

Pertinence

La raison d'être d'une profession est la prestation d'un service essentiel à la société. Pour la profession militaire, il s'agit de défendre le pays et de promouvoir ses intérêts en matière de sécurité. Le principe de pertinence consiste à s'assurer que la profession continue de répondre aux attentes de la société canadienne.

La clé des succès futurs consiste moins à prédire avec exactitude les besoins probables qu'à se préparer à répondre à une foule de besoins dans divers domaines.

Le principe de pertinence consiste à s'assurer que la profession continue de répondre aux attentes de la société canadienne.

Le principe d'ouverture exige que les connaissances et les pratiques professionnelles soient à jour et pertinentes.

En vertu du principe de constance, la profession veille à ce que les responsabilités, expertises et identités assignées, ainsi que la pratique de l'éthos, soient intégrées, coordonnées et harmonisées.

Ainsi, elle doit prouver qu'elle est capable d'accomplir avec succès l'éventail complet des missions que le Gouvernement peut lui assigner. En outre, cette capacité opérationnelle doit être maintenue dans le respect d'un éthos militaire qui garantit la conduite honorable des membres de la profession. La profession militaire tire sa pertinence de la légitimité que lui reconnaissent les Canadiens aux motifs qu'elle est efficace sur le plan opérationnel, qu'elle est apte au combat, qu'elle incarne les valeurs canadiennes et qu'elle adhère aux valeurs militaires fondamentales que sont le devoir, la loyauté, l'intégrité et le courage. Cette légitimation se traduit par l'appui et la confiance que la population accorde à la profession militaire au Canada.

Ouverture

Un aspect fondamental des professions est qu'elles exercent des fonctions uniques qui sont fondées sur un ensemble systématique de connaissances théoriques et pratiques. Le principe d'ouverture exige que les connaissances et les pratiques professionnelles soient à jour et pertinentes. La profession doit donc s'ouvrir aux nouvelles idées et prévoir les changements afin de pouvoir relever les défis de l'avenir. Il lui faut accueillir favorablement les nouvelles responsabilités et les nouvelles façons de faire qui sont susceptibles de renforcer le professionnalisme. C'est un rôle clé de l'intendance.

En effet, la profession doit adopter les caractéristiques fondamentales d'une organisation apprenante qui n'hésite pas à faire circuler les connaissances horizontalement et verticalement, qui valorise la recherche d'informations et de connaissances à l'extérieur et qui consacre des efforts à l'élaboration, à l'étude et à la diffusion de nouveaux concepts à l'interne. L'adhésion au principe d'ouverture permettra à la profession d'atteindre des niveaux d'efficacité plus élevés.

Constance

La profession militaire s'exerce à l'intérieur d'une structure officielle complexe où les responsabilités, expertises et identités doivent être différenciées et réparties dans l'ensemble de la profession, de même que coordonnées et synchronisées à des fins d'efficacité. En vertu du principe de constance, la profession veille à ce que les responsabilités, expertises et identités assignées, ainsi que la pratique de l'éthos, soient intégrées, coordonnées et harmonisées de manière que les Forces canadiennes demeurent aptes à mener leurs missions rapidement à bon terme.

De nouvelles responsabilités peuvent leur échoir, mais leurs responsabilités fondamentales à l'égard du pays, du Gouvernement et de la profession demeureront. L'expertise continuera d'être différenciée selon les grades et les fonctions, mais elle sera intégrée selon les exigences de la mission. Des responsabilités et des expertises distinctes découleront des identités distinctes qui seront néanmoins intégrées grâce à la puissance de l'éthos commun à l'ensemble des Forces canadiennes et au maintien des traditions essentielles.

Afin que cette combinaison complexe d'adaptation et d'intégration garantisse le succès opérationnel futur des Forces canadiennes, le leadership et l'intendance de la profession militaire doivent être une préoccupation primordiale des officiers supérieurs et des premiers maîtres de 1^{re} classe/adjudants-chefs.

Réciprocité

La profession militaire sert la société en exerçant un contrôle sur les fonctions uniques qui lui sont confiées et sur les membres de la société qui s'enrôlent volontairement. Le principe de réciprocité consiste à trouver un juste équilibre entre les attentes et les obligations de la profession et de la société canadienne, d'une part, et de la profession et de ses membres, d'autre part.

À l'extérieur, les privilèges accordés à la profession par la société (respect, légitimité et autoréglementation) indiquent que les Canadiens s'attendent à ce que les Forces canadiennes réalisent leurs missions avec professionnalisme.

À l'interne, le principe de réciprocité fait appel à la responsabilité de prendre soin des membres de la profession; en effet, l'enrôlement entraînant des restrictions aux droits et libertés dont jouissent pleinement les autres citoyens, il crée l'obligation morale de satisfaire aux besoins des militaires. Cette obligation de bienveillance et de sollicitude, qui s'applique également aux familles des militaires, doit être constante avant, pendant et après les opérations. Cela signifie que les dirigeants supérieurs ont la responsabilité implicite de plaider, dans les limites du professionnalisme, pour l'obtention des ressources qui leur permettront de fournir les soins nécessaires en conformité avec la conception mutuelle que la société, le gouvernement et la profession ont de l'engagement moral qui lie les forces armées au pays.

Le principe de réciprocité consiste à trouver un juste équilibre entre les attentes et les obligations de la profession et de la société canadienne, d'une part, et de la profession et de ses membres, d'autre part.

Les principes de pertinence, d'ouverture, de constance et de réciprocité guideront l'évolution de chacune des caractéristiques du professionnalisme militaire.

Cette approche élargie de l'exercice de la profession militaire ne diminuera pas l'importance du maintien d'une capacité de combat de calibre mondial, mais nécessitera une certaine évolution vers une conception plus large du professionnalisme militaire.

SECTION 2 GÉRER L'ÉVOLUTION DE LA PROFESSION MILITAIRE

Adaptation des caractéristiques de la profession

L'application de ces quatre principes — pertinence, ouverture, constance et réciprocité — à l'adaptation de la profession peut être illustrée en examinant l'influence des tendances technologiques, géopolitiques, politiques et socioculturelles sur les caractéristiques du concept professionnel. Ces exemples ne sont pas exhaustifs, mais ils fournissent un bon aperçu des tensions qui influenceront sur les caractéristiques professionnelles et de la manière dont les Forces canadiennes doivent faire évoluer leur organisation et leur pratique professionnelle. Ces principes guideront l'évolution de chacune des caractéristiques du professionnalisme militaire, mais l'importance relative accordée à chaque principe variera en fonction du changement et de son incidence sur une caractéristique en particulier.

Mission et rôles : Limites opérationnelles de la profession militaire

On pense généralement qu'il est possible de caractériser l'environnement de sécurité en émergence comme un système complexe et adaptable. C'est donc un environnement non linéaire, imprévisible et en constante évolution, de sorte qu'il est impossible d'en prévoir le cours avec exactitude. Par conséquent, la pensée analytique et réductionniste est insuffisante pour bien comprendre cet environnement et doit être complétée par la théorie des systèmes et la pensée systémique. La pensée systémique est justement le type d'approche qui reconnaît l'importance des relations entre les choses et qui s'attache aux formes et aux tendances du changement, c'est-à-dire à sa dynamique, plutôt que de le considérer comme une suite d'instantanés statiques.

Prises collectivement, les tendances identifiées entraîneront des changements dans les types de missions assignées par les autorités politiques. Les gouvernements et les sociétés à travers le monde reconnaissent de plus en plus la nécessité de protéger les droits de la personne à l'échelle mondiale, d'établir des régimes humanitaires qui assurent la paix et la sécurité dans des régions et des États où sévissent la violence et l'insécurité et de poursuivre la campagne contre le terrorisme sur un front élargi afin d'en éradiquer les causes fondamentales. Il pourrait en découler de profondes répercussions sur le droit international et la direction des affaires internationales.

Les effets ne se feront pas sentir uniquement sur l'ONU. Ils modifieront considérablement le fonctionnement d'organisations internationales comme l'OTAN, l'Union européenne (UE) et d'autres organisations régionales. En plus d'assurer la sécurité de leurs membres au sens traditionnel du terme, ces organisations pourraient être de plus en plus souvent amenées à imposer la stabilité à l'extérieur de leurs frontières avec d'autres organisations internationales et ONG par la résolution de conflits, les mesures préventives et les interventions d'ordre humanitaire et liées aux droits de la personne, avant même le déclenchement d'un conflit.

Cette approche élargie de l'exercice de la profession militaire ne diminuera pas l'importance du maintien d'une capacité de combat de calibre mondial, mais nécessitera une certaine évolution vers une conception plus large du professionnalisme militaire. Il sera plus internationaliste, mieux adapté à une diversité accrue des missions, des rôles et des tâches, et davantage conscient des causes sous-jacentes de la violence à grande échelle qui précipite souvent des interventions militaires dans de nombreuses régions du monde.

Le principe d'ouverture exigera de chercher de façon proactive à comprendre ces changements, tandis que le principe de constance voudra que l'évolution provoquée par la modification des missions et des rôles s'accomplisse de manière globale et intégrée.

Responsabilités

Les changements géopolitiques et la politique gouvernementale sont les deux facteurs les plus susceptibles d'avoir des effets sur la responsabilité professionnelle. La modification des missions et des rôles doit être principalement fondée sur les principes de pertinence et d'ouverture, afin de s'assurer que la profession réagit adéquatement aux directives gouvernementales. Toutefois, il importera aussi de tenir compte du principe de constance pour maintenir le noyau de l'efficacité professionnelle.

La modification des responsabilités découlera d'une adaptation à de nouveaux rôles et à de nouvelles missions.



L'expertise des membres de la profession demeure axée sur la fonction première de la profession, soit l'application ordonnée de la force militaire.

La définition, l'acquisition et le maintien d'une expertise professionnelle appropriée face à ces défis constitueront des tâches exigeantes et permanentes.

Les membres de la profession militaire conserveront deux responsabilités fondamentales. D'abord, conformément à leur raison d'être, ils devront servir les Canadiens et rendre des comptes aux représentants élus. Ensuite, ils devront gérer l'évolution de la profession de manière à ce que les Forces canadiennes continuent de défendre le Canada et ses intérêts. Il faudra harmoniser en permanence les autres caractéristiques afin de pouvoir s'adapter, le cas échéant, à de nouveaux rôles et à de nouvelles missions. Une telle harmonisation pourrait impliquer des responsabilités supplémentaires si le Gouvernement réagit aux changements opérés dans le système international.

Cette approche élargie de la sécurité entraînera un ensemble de responsabilités plus vastes que les deux responsabilités principales à l'égard de l'État-nation. Les militaires professionnels seront partiellement responsables du succès des opérations multilatérales et multinationales auxquelles le Gouvernement du Canada participera. Ils auront également la responsabilité de maintenir des relations efficaces avec une plus grande diversité d'intervenants dans la résolution des conflits, ce qui comporte des implications pour la paix, la sécurité, la prospérité et le respect des droits de la personne.



Expertise

La technologie et l'évolution géopolitique sont des facteurs prépondérants de changement pour l'expertise. En même temps, les principes de pertinence et d'ouverture seront importants, tandis que celui de constance fera en sorte que l'expertise des membres de la profession demeure axée sur la fonction première de la profession, soit l'application ordonnée de la force militaire.

À court terme, l'expertise des membres de la profession continuera d'être répartie par armée et par fonction. Cependant, on a déjà commencé à redistribuer l'expertise selon le grade, et le processus devrait s'accélérer. À plus long terme, la redistribution par armée et la fusion des fonctions pourraient avoir un effet considérable sur la répartition globale de l'expertise au sein de la profession.

L'expertise comprendra toujours les compétences directement liées aux opérations et la composante auxiliaire nécessaire, mais tous les facteurs de changement influenceront dans une mesure plus ou moins grande sur l'expertise. Il est probable que la technologie aura de vastes répercussions car elle exigera que les militaires professionnels soient de mieux en mieux informés sur un nombre de plus en plus grand de sujets. En outre, la complexité accrue des opérations interarmées, interalliées et exhaustives exigera la maîtrise de compétences et d'habiletés de plus en plus variées.

Les facteurs géopolitiques seront toujours importants; ils entraîneront souvent une foule de nouvelles exigences opérationnelles ainsi que de nouvelles menaces. La conduite des opérations obligera sûrement à recourir à de nouveaux modèles conceptuels pour aider les membres de la profession à redéfinir la nature des conflits et de la sécurité, au sens large, ainsi qu'à de nouvelles connaissances et compétences.

Les menaces asymétriques et non traditionnelles ainsi que les menaces des intervenants non étatiques pousseront à une collaboration accrue avec une foule d'organismes différents, ce qui risque de provoquer un certain chevauchement des responsabilités et des fonctions.

La définition, l'acquisition et le maintien d'une expertise professionnelle appropriée face à ces défis constitueront des tâches exigeantes et permanentes. Certains domaines exigeront une attention particulière : concepts et doctrine interarmées, nécessité d'une sensibilisation culturelle accrue, compréhension du droit international et de la direction des affaires internationales, collaboration avec des forces de l'ONU qui ne font pas partie de l'OTAN, compréhension des opérations multinationales, y compris les chaînes de commandement complexes, et reconnaissance du rôle des médias pour filtrer l'information et influencer l'opinion locale et mondiale.

En dernier ressort, les responsables du leadership et de l'intendance devront s'assurer que tous les membres de la profession ont une idée claire de leur identité de militaires professionnels canadiens.

L'éthos doit réagir à l'évolution des autres caractéristiques de la profession.

Identité militaire

À mesure que les facteurs de changement influent sur la responsabilité et l'expertise, ils façonnent inévitablement l'identité. Ce processus doit être guidé par le principe de constance, surtout pour s'assurer que les militaires professionnels continuent de se percevoir comme des personnes distinctes des membres de la société civile, qui offrent un service essentiel et unique à leur pays, tout en fonctionnant selon le principe de la réciprocité.

L'identité militaire doit demeurer essentiellement définie par la fonction première de la profession, à savoir l'application de la force pour résoudre des problèmes politiques. Ainsi, les Forces canadiennes continueront de se percevoir comme la principale force de défense du Canada, toujours prête à agir de façon décisive et irrésistible pour contribuer à créer des conditions favorables à des relations internationales durables.

À mesure que la technologie modifiera la nature du champ de bataille, des questions se poseront sur l'identité des véritables exécutants et décideurs. Les militaires professionnels exerceront-ils un leadership traditionnel ou la gestion de l'espace de combat deviendra-t-elle leur principale fonction? Si par surcroît l'on ajoute à ces facteurs les effets des changements géopolitiques, de nouvelles questions d'identité pourraient émerger. Les armes de précision à longue portée, les systèmes d'armes guidés à partir de la mer, de la terre et des airs, les opérations d'information omniprésentes, et la présence dans les zones de conflit de divers intervenants, telles les organisations non gouvernementales, les forces paramilitaires et les forces d'opérations spéciales, peuvent poser des dilemmes éthiques inhabituels et brouiller la distinction entre les militaires professionnels et les autres combattants. Dans certaines circonstances, les interrogations au sujet de l'expertise la plus pertinente pourraient influencer sur l'identité militaire professionnelle.

Ces tensions s'exerceront progressivement et auront des effets distincts sur chacune des trois armées. Néanmoins, les militaires, individuellement et collectivement, doivent s'adapter de façon appropriée. En dernier ressort, les responsables du leadership et de l'intendance devront s'assurer que tous les membres de la profession ont une idée claire de leur identité de militaires professionnels canadiens.

Éthos militaire

L'éthos doit réagir à l'évolution des autres caractéristiques de la profession. À cette fin, tous les principes doivent entrer en jeu : la réciprocité, afin d'assurer le bien-être des militaires; la pertinence, pour maintenir le lien avec la société canadienne; la constance, pour conserver les valeurs

militaires fondamentales qui sont cruciales pour une force combattante; et l'ouverture, qui permet l'adaptation nécessaire. L'éthos militaire doit continuer de jouer son rôle de force unificatrice qui guide la profession et ses membres dans un monde incertain. L'efficacité et la légitimité l'exigent. Même si l'éthos militaire canadien demeure la pierre d'assise du professionnalisme militaire et résiste aux changements pouvant saper l'efficacité professionnelle, il doit s'adapter comme il convient. Par exemple, même si la société canadienne est soumise à de constants changements socioculturels, l'éthos doit demeurer aligné sur les valeurs canadiennes fondamentales tout en garantissant que la profession est apte à s'acquitter de sa fonction.

Les changements géopolitiques et technologiques qui influenceront sur la responsabilité et l'expertise doivent se refléter dans l'éthos de manière à renforcer l'identité professionnelle et non à l'éroder. Par exemple, la capacité croissante qu'ont les militaires d'infliger des dommages massifs aux non-combattants comme aux combattants, et ce, à de grandes distances et en demeurant en sécurité, peut présenter des problèmes d'éthique particuliers compte tenu du principe d'humanité qui sous-tend l'éthos militaire canadien.

Les valeurs militaires fondamentales demeureront au centre de l'éthos tout comme les concepts de la responsabilité illimitée, du service du Canada avant soi-même et de l'esprit combatif. La discipline et l'esprit d'équipe resteront essentiels et il se pourrait que les moyens d'y parvenir dans chacune des trois armées évoluent au rythme des changements apportés à la théorie du leadership et aux concepts professionnels. Cela devrait changer la façon dont la culture et l'éthos militaire sont harmonisés.

Gestion de la dynamique interne de la profession des armes

Il faut gérer soigneusement les trois grandes forces dynamiques en jeu au sein de la profession : maintenir des relations civilo-militaires efficaces; assurer un juste équilibre entre les Forces canadiennes et leurs trois armées; voir à l'évolution adaptée des relations officiers/MR. Les principes qui guident l'adaptation de la profession dans son ensemble seront également utiles pour aider les militaires professionnels à régler les difficultés liées à l'évolution de ces relations.

Relations civilo-militaires : Il faut comprendre qu'il existe des différences légitimes de préoccupations et de priorités lorsque les domaines politique, bureaucratique et militaire se chevauchent, et qu'une certaine tension professionnelle entre ces domaines est inévitable et saine. Cependant, l'objectif visé est un niveau élevé de transparence et de communication pour une collaboration maximale. Les représentants des trois domaines doivent reconnaître qu'ils sont tous des éléments essentiels

Il sera davantage nécessaire pour les militaires d'adopter la perspective des Forces canadiennes plus tôt dans la carrière.

Dans un proche avenir, l'évolution des relations entre les officiers et les MR ainsi que de leurs rôles respectifs sera vraisemblablement caractérisée par des changements dans la division des responsabilités et un chevauchement accru des compétences générales et spécialisées. À l'avenir, les changements pourraient être profonds et forcer une réorganisation plus fondamentale des deux corps.

de la même équipe de sécurité nationale; il en résultera une immense synergie dont la défense du Canada ne saurait se passer.

Les Forces canadiennes et les trois armées : Il faut trouver un équilibre entre le pouvoir unificateur inhérent au concept des Forces canadiennes et le caractère distinctif des trois armées, ce qui est essentiel à la mise sur pied de la force, à l'état de préparation opérationnelle et au maintien en puissance d'une force polyvalente, apte au combat. La structure unifiée des Forces canadiennes dirigées par le CEMD améliore le contrôle judicieux et efficace des militaires par les autorités civiles ainsi que le commandement et le contrôle efficaces des forces armées au Canada. L'élaboration d'une stratégie militaire cohérente en appui aux objectifs politiques et la poursuite d'opérations interarmées tirent profit d'une force qui est unifiée au sommet et dirigée à partir d'un Quartier général de la Défense nationale intégré. Cette structure permet également la réalisation d'importantes économies d'échelle et l'affectation rentable des ressources internes. Cependant, dans un avenir prévisible, les environnements opérationnels dans lesquels les forces militaires travailleront de façon unilatérale et avec leurs alliés, en particulier au niveau tactique, exigeront, sans égard aux effets de la technologie, la combinaison de forces maritimes, terrestres et aériennes pour la réussite de la mission. Cela signifie que tous les membres des Forces canadiennes doivent maîtriser la conduite de la guerre dans leur propre sphère s'ils veulent devenir de vrais professionnels dans le contexte interarmées, interalliés et interinstitutions qui caractérise les conflits modernes. L'expertise doit être répartie conformément aux dures exigences de cet environnement et l'éthos militaire doit tenir compte des identités distinctes qui ont été forgées par le combat en mer, sur terre et dans les airs.

Le juste équilibre entre ces deux concepts organisationnels demeurera une tâche considérable tant pour les militaires professionnels que pour les autorités civiles.

Évolution des relations et des rôles des officiers et des MR : Un aperçu de la manière dont la profession militaire pourrait se définir et s'exercer à l'avenir devrait également tenir compte des répercussions des changements sur les officiers et les MR. À un degré ou à un autre, les tendances qui jouent sur les caractéristiques de la profession joueront également sur les relations et les rôles des officiers et des MR.

Ces tendances peuvent être perçues dans les influences qui militent à la fois pour le changement et la continuité dans les rôles et les relations. Cependant, la dynamique entre les forces de la continuité et les forces du changement peuvent varier d'une armée à l'autre. Tous ces facteurs peuvent être considérés en fonction de leurs répercussions, d'abord à court terme, puis à plus long terme.

Le fait que la structure existante a été suffisamment robuste pour faire face aux nombreux défis du passé récent fournit peut-être l'argument le plus puissant en faveur de la continuité des relations et des rôles distinctifs des officiers et des MR. Même si le statu quo ne permet pas de répondre efficacement à toutes les exigences futures, l'histoire, à cet égard, enseigne que la justification d'un changement majeur doit être irrésistible.

Depuis toujours, la profession militaire au Canada se distingue par les rôles que les MR ont joués. En général, on leur a accordé de plus grandes responsabilités qu'à leurs homologues de nombreuses autres forces militaires. Cette caractéristique de l'évolution de l'équipe officiers/MR au cours des dernières années devrait être conservée dans les années à venir. Les matelots-chefs/caporaux-chefs et militaires de grade supérieur continueront de former des équipes de combat efficaces et cohésives qui possèdent la discipline et les compétences pour accomplir leurs tâches. Le commandement de telles équipes au front et la responsabilité permanente d'assurer le bien-être individuel de leurs membres doit continuer de façonner la perception qu'ont les chefs d'eux-mêmes.

Entre autres facteurs de changement, mentionnons l'influence de la technologie sur l'espace de combat, la démographie sociale, une scolarité plus élevée et des attentes grandissantes chez les MR, le besoin croissant d'une vaste base de connaissances générales et communes, l'adoption d'une culture d'organisation apprenante et les structures en réseau. De par leur nature, ces facteurs supposent un changement considérable dans la répartition et l'exercice des responsabilités et la distribution de l'expertise entre les deux corps.

Étant donné que l'incertitude, l'ambiguïté et la complexité caractériseront de plus en plus la plupart des opérations dans tous les types d'environnement, l'ancien paradigme qui mettait l'accent sur le rôle décisionnel de l'officier et sur le rôle technique du MR a changé. La profession devra donc non seulement continuer de compter sur les MR pour relever des défis difficiles, mais elle devra en fait attendre beaucoup plus d'eux. Il faudra déléguer de plus en plus de pouvoirs et même de responsabilités aux MR afin que l'équipe officiers/MR puisse dominer

La transition vers un paradigme modifié des relations entre les officiers et les MR mènera inévitablement à des changements dans l'identité.



le théâtre opérationnel sur de grandes distances et pendant de longues périodes. Dans certains cas, officiers et MR pourraient avoir à partager pouvoirs et responsabilités, c'est-à-dire qu'il y aura un chevauchement grandissant de certains rôles.

Ces faits nouveaux entraîneront une certaine redistribution de l'expertise et la nécessité, pour tous ceux qui ont un rôle de leadership, quel que soit leur grade, de perfectionner constamment leur jugement professionnel. On accordera plus d'importance au travail d'équipe et à la collégialité qu'à la hiérarchie. Les MR assumeront davantage de responsabilités et devront gagner la confiance de leurs supérieurs pour que ces derniers leur permettent d'apporter une contribution indispensable à l'accomplissement de la mission.

Le perfectionnement professionnel doit préparer les militaires au changement suivant des principes qui déterminent et permettent de prévoir l'évolution de l'environnement. De façon générale, ces principes doivent tenir compte du nouveau partage des pouvoirs et responsabilités durant les opérations ainsi que du besoin accru de perfectionner les compétences intellectuelles communes et d'élargir et d'approfondir l'expérience spécialisée et générale nécessaire aux deux corps. Ces changements toucheront tous les militaires, peu importe le grade et l'opération. Le partage des responsabilités et des pouvoirs durant les opérations sera régi par des concepts sophistiqués de commandement et de contrôle, tant dans le domaine humain que technique. Il faudra développer un solide esprit critique et créateur, une pensée systémique et un jugement sûr. Il faudra utiliser davantage ses connaissances générales et il y aura un besoin accru de compétences techniques, théoriques et appliquées. Ces tendances sont une indication claire de la nécessité d'une convergence croissante du perfectionnement professionnel des officiers et des MR.

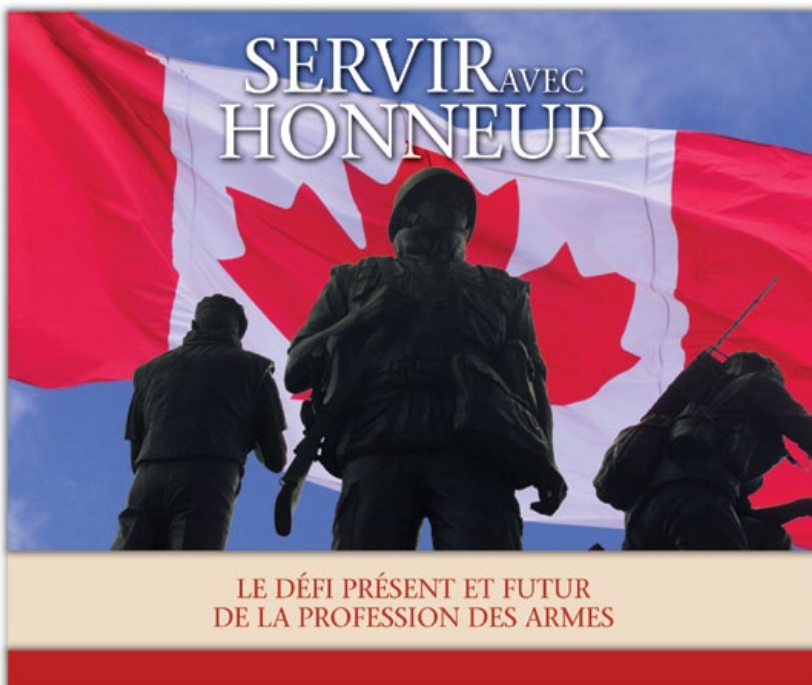


SECTION 3 CONCLUSION

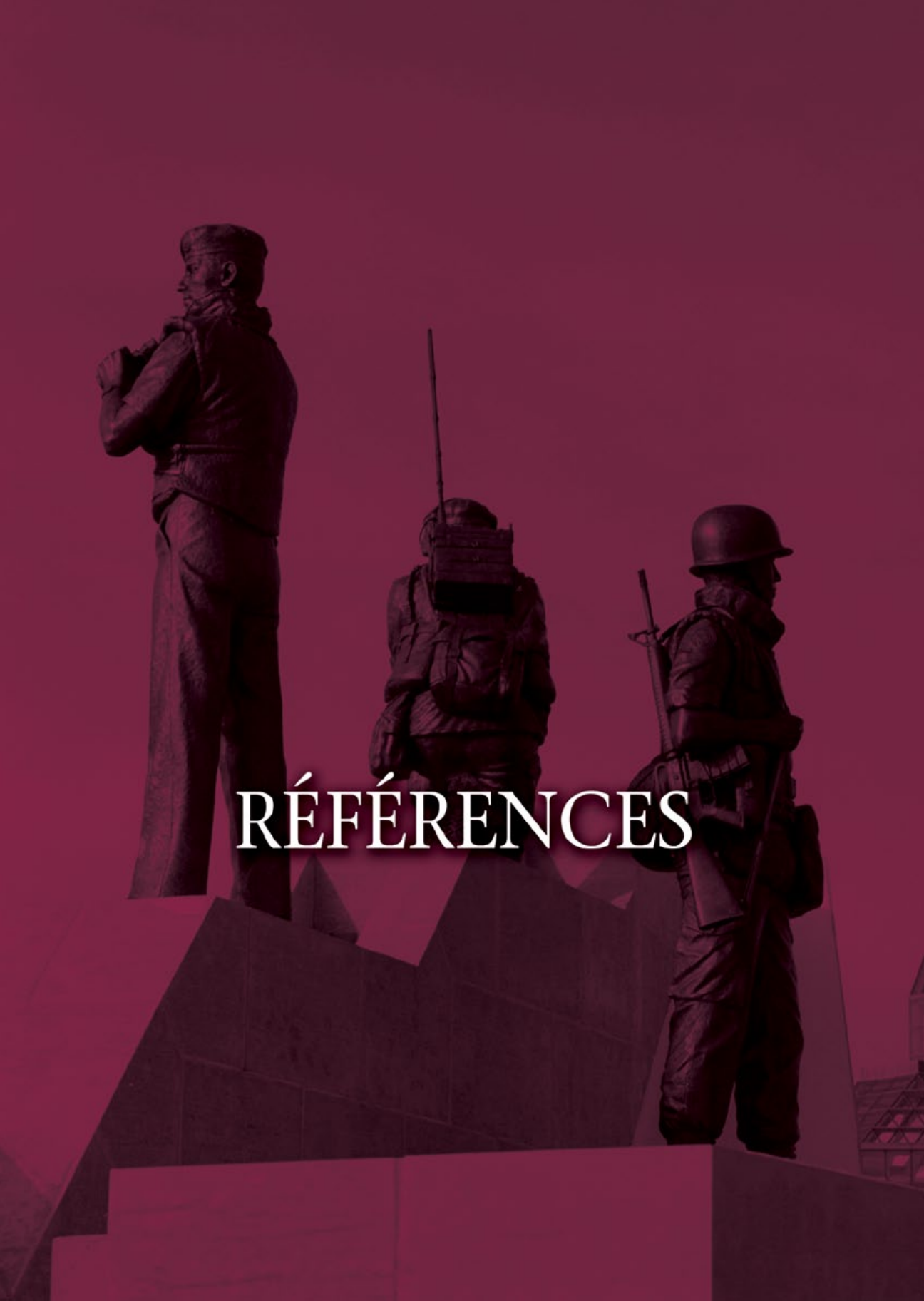
Le service professionnel dans les Forces canadiennes d'aujourd'hui peut se résumer en trois mots : **Servir avec honneur.**

En s'enrôlant volontairement, les membres des Forces canadiennes acceptent, dans le cadre de leur devoir, une identité unique et distincte dans la société canadienne. Ils sont membres de la société canadienne, mais en sont aussi séparés, en quelque sorte. En adoptant l'éthos militaire, ils acceptent des obligations et des responsabilités que n'a aucun autre citoyen canadien. En tant que membres de la profession militaire, ils sont extrêmement conscients de la confiance spéciale que le peuple du Canada leur a accordée. Ils endossent cette confiance, et, conformément à leur ethos, s'efforcent d'exceller dans leurs domaines d'expertise. En résumé, ils tentent d'atteindre les normes les plus élevées de professionnalisme.

L'honneur est leur récompense. Mais ils ne le mériteront que s'ils assument leurs fonctions d'une manière qui reflète les valeurs, les croyances et les attentes de leurs concitoyens canadiens. C'est là le défi actuel et futur des membres de la profession militaire au Canada.





The background of the page features a monochromatic, dark red-tinted photograph of a large monument. The monument consists of several tall, dark statues of soldiers in various poses, standing on a massive, light-colored stone base. The statue on the left is a full-length figure of a soldier in a uniform, looking to the left. The statue in the center is a smaller figure, possibly a child or a young soldier, holding a long rifle. The statue on the right is a full-length figure of a soldier in a helmet and combat uniform, holding a rifle. The overall tone is somber and historical.

RÉFÉRENCES

Abbott, A. *The System of Professions: An Essay on the Division of Expert Labour*, Chicago, University of Chicago Press, 1988.

Bentley, Bill. *L'idéologie professionnelle et la profession des armes au Canada*, Winnipeg, publié pour l'Institut du leadership des Forces canadiennes par le Bureau de publication de l'Escadre, 17^e Escadre, 2005.

Bland, Douglas L., éd. *Backbone of the Army: Non-Commissioned Officers in the Future Army*, Montréal et Kingston, McGill-Queens University Press, 2000.

Id. *Chiefs of Defence: Government and the Unified Command of the Canadian Armed Forces*, Toronto, Institut canadien d'études stratégiques, 1995.

Blair, Roger D. et Stephen Rubin, éd. *Regulating the Professions: A Public Policy Symposium*, Lexington, MA, Lexington Books, 1980.

Bledstein, B.J. *The Culture of Professionalism: The Middle Class and the Development of Higher Education in America*, New York, W.W. Norton, 1976.

Bobbitt, Philip C. *The Shield of Achilles: War, Peace and the Course of History*, New York, Alfred A. Knopf, 2002.

Id. *Terror and Consent: The Wars for the 21st Century*, New York, Alfred A. Knopf, 2008.

Brint, Steven. *In an Age of Experts: The Changing Role of Professionals in Politics and Public Life*, Princeton, Princeton University Press, 1994.

Burk, James. « Theories of Democratic Civil-Military Relations », *Armed Forces and Society*, vol. 29, n° 1 (automne 2002).

Byers, R.B. et Colin Grey, éd. « Canadian Professionalism: The Search for Identity », *Wellesley Papers* 2, Toronto, Institut canadien des affaires internationales, 1973.

Carr-Saunders, A. M. et P.A. Wilson. *The Professions*, Oxford, Clarendon Press, 1933.

Checkland, Peter. *Systems Thinking, Systems Practice*, New York, John Wiley and Sons, 2004.

Clark, (Général ret) Wesley. *Waging Modern War: Bosnia, Kosovo, and the Future of Combat*, New York, Public Affairs, 2001.

Clausewitz, Carl von. *De la guerre*, traduit de l'allemand par le Lieutenant-colonel De Vatry, Paris, Éditions Ivrea, 2000.

Cohen, Eliot A. *Supreme Command: Soldiers, Statesmen, and Leadership in Wartime*, New York, The Free Press, 2002.

Corbett, Julian S. *Principes de stratégie maritime*, Paris, Fondation pour les études de défense nationale et Economica, 1993.

Cotton, Charles A. et al. « Canada's Professional Military: The Limits of Civilianization », *Armed Forces and Society*, vol. 4, n° 3 (mars 1978).

Elliott, P. *The Sociology of Professions*, Londres, Macmillan, 1972.

Freidson, E. *Professional Powers: A Study of the Institutionalization of Formal Knowledge*, Chicago, University of Chicago Press, 1986.

Id. *Professionalism: The Third Logic*, Chicago, University of Chicago Press, 2001.

Gabriel, Richard. *À la manière des guerriers : un traité d'éthique militaire*, Kingston, Presses de l'Académie canadienne de la Défense, 2009.

Gray, Colin S. *La guerre au XXI^e siècle : un nouveau siècle de feu et de sang*, Paris, Economica, 2007.

Id. *Fighting Talk: Forty Maxims on War, Peace and Strategy*, Londres, Praeger, 2007.

Hackett, John Winthrop. *The Profession of Arms*, Londres, Times Publishing, 1963.

Harris, Stephen J. *Canadian Brass: The Making of a Professional Army 1860-1939*, Toronto, University of Toronto Press, 1988.

Horn, Bernd, éd. *Contemporary Issues in Officership: A Canadian Perspective*, Institut canadien d'études stratégiques, 2000.

Huntington, Samuel P. *The Soldier and the State: The Theory and Politics of Civil-Military Relations*, New York, Random House, 1960.

Janowitz, Morris. *The Professional Soldier: A Social and Political Portrait*, New York, The Free Press, 1960.

Jockel, Joseph T. *The Canadian Forces: Hard Choices, Soft Power*, Toronto, Institut canadien d'études stratégiques, 1999.

Kultgen, John. *Ethics and Professionalism*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1988.

Larson, Magali Sarfatti. *The Rise of Professionalism: A Sociological Analysis*, Berkeley, University of California Press, 1977.

Macdonald, Keith M. *The Sociology of the Professions*, Londres, Sage Publications, 1995.

Mathews, Lloyd, éd. *The Future of the Army Profession*, New York, McGraw-Hill, 2002.

McRae, Hamish. *The World in 2020: Power, Culture and Prosperity*, Londres, Harper Collins, 1995.

Mercer, David. *Future Revolutions: Unravelling the Uncertainties of Life and Work in the 21st Century*, Londres, Orion Business Books, 1998.

Moskos, Charles C., John Allen Williams et David R. Segal, éd. *The Postmodern Military: Armed Forces after the Cold War*, New York, Oxford University Press, 2000.

Owens, (Admiral Ret'd) William A. *Lifting the Fog of War*, New York, Farrar, Straus, Giroux, 2000.

Sarkesian, Samuel C. et Robert E. Connor, Jr. *The US Military Profession into the Twenty-First Century*, Londres, Frank Class, 1999.

Savoie, Donald J. *Breaking the Bargain: Public Servants, Ministers and Parliament*, Toronto, University of Toronto Press, 2003.

Id. *Governing from the Centre: The Concentration of Power in Canadian Politics*, Toronto, University of Toronto Press, 1999.

Schiff, Rebecca L. « Civil-Military Relations Reconsidered: A Theory of Concordance », *Armed Forces and Society*, vol. 22, n° 1 (automne 1995).

Siegrist, Hannes. « Professionalization as a Process: Patterns, Progression and Discontinuity », dans Michael Burrage et Rolf Torstendahl, éd., *Professions in Theory and History: Rethinking the Study of the Professions*, Londres, Sage Publications, 1990.

Steinbruner, John D. *Principles of Global Security*, Washington, DC, Brookings Institution Press, 2000.

Strachan, Hew, éd. *Clausewitz in the 21st Century*, Oxford, Oxford University Press, 2007.

Wakin, Malham M., éd. *War, Morality and the Military Profession*, 2nd éd., Boulder, CO, Westview Press, 1986.